
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 décembre 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 décembre 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv  , Mme Despina Sourias, Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Luis Miranda, M. J  r  me Normand et M. Dominic Perri.

AUTRES PR  SENCES :

M   Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-r  dactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseill  re - analyse et contr  le de gestion

En ouverture, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue    toutes et    tous et fait la d  claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill  naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait   de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalit   en territoire non c  d   ».

La pr  sidente du conseil souhaite d  dier une minute de silence    une figure incontournable des arts du cirque au Qu  bec qui nous a quitt  s le 30 novembre dernier, M. Jan Rok Achard. M. Achard a   t   le cofondateur de la TOHU, Cit   des arts du cirque, et du regroupement En piste. Il a   t     galement    la t  te de l'  cole nationale de cirque pendant 13 ans et en plus, il a dirig   les tourn  es des Jeunes Com  diens du Th   tre du Nouveau Monde et les productions en th   tre du Coll  ge Lionel-Groulx. Elle d  clare, entre autres, que son expertise et son influence ont largement d  pass   nos fronti  res puisque M. Jan Rok Achard a men   un grand nombre de projets culturels dans plus d'une dizaine de pays. La pr  sidente du conseil offre toutes ses sympathies    la famille et aux proches de M. Jan Rok Achard.

La pr  sidente du conseil demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et poursuit avec les c  l  brations internationales. La pr  sidente du conseil souligne les   v  nements suivants :

– 2 d  cembre : Journ  e internationale pour l'abolition de l'esclavage

- 3 décembre : Journée internationale des personnes handicapées
- 6 décembre : Journée nationale de commémoration des violences faites aux femmes / Commémoration de Polytechnique
- 9 décembre : Élection de la première femme à Montréal en 1940, Jessie Kathleen Fisher
- 9 décembre : Journée internationale des commémorations des victimes du crime de génocide et d'affirmation de leur dignité
- 9 décembre : Journée internationale des droits humains
- 18 décembre : Début des célébrations de Hanoucca
- 25 décembre : Célébration de la Noël
- 26 décembre : Début des célébrations de la Kwanzaa
- 31 décembre : Veille du Nouvel An

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de décembre à savoir :

- 12 décembre : François Limoges
- 13 décembre : Véronique Tremblay
- 14 décembre : Marianne Giguère

La présidente du conseil Martine Musau Muele cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante exprime sa joie sur la prise de décision finale de la COP15 qui s'est terminée sur une bonne note avec une entente signée. Elle remercie toutes les organisations qui ont contribué à la réussite de cet événement et elle salue l'implication de M. Jean Lemire, représentant et négociateur du Canada. Mme Plante indique notamment que la Ville de Montréal ne pouvait pas passer à côté de cette opportunité et que c'est le travail d'équipe qui a permis de concrétiser la COP15. La mairesse de Montréal souligne que la communauté montréalaise peut être fière de l'accord de Kunming-Montréal.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, ainsi que les membres du conseil de leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 07, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Quelles sont les actions concrètes de l'Administration pour la sécurité des constables et chauffeurs de la Société de transport de Montréal (STM)? / Reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Despina Sourias)	Demande le bilan détaillé des actions de l'Administration en matière de lutte à la violence conjugale et aux féminicides / Est-ce qu'il y aura une campagne de communication périodique afin d'informer sur les ressources disponibles concernant cet enjeu?
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Est-ce que l'Administration a entamé des discussions avec le gouvernement provincial concernant une sous-catégorie de taxation, tenant compte de l'aspect non spéculatif des OBNL d'habitation, et est-ce à l'ordre du jour du futur Sommet sur la fiscalité municipale? / Plus précisément, aimerait que les immeubles de logements sociaux et abordables ne soient pas assujettis aux vagues de spéculation et, par conséquent, à l'impôt foncier à payer qui en découle

M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Comment être plus attractif pour retenir et recruter davantage d'effectifs au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)? / Reformule sa question
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Est-ce que le gouvernement provincial accepte de modifier la Charte de la Ville de Montréal en fonction de la recommandation 19 du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal comme demandé dans la motion du 25 avril 2022 (CM22 0528) ? / Reformule sa question en insistant sur le temps écoulé depuis l'adoption de la motion
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	En lien avec le montant de 78 M\$ manquant pour équilibrer le budget de la STM, demande quelles sont les priorités de l'Administration en matière budgétaire

À 13 h 38

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Aimerait savoir pourquoi l'Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) n'était pas présente pour l'étude du budget de la STM lors des travaux de la Commission sur les finances et l'Administration
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Renouvellement de l'entente cadre Réflexe Montréal – Quelle est la situation concernant le renouvellement de cette entente cadre avec le gouvernement provincial? / Quelles seront les sommes accordées dans le cadre de cette prochaine entente?
M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Site Hôpital de la Miséricorde – Quel est le plan et quelle est la vision de l'Administration pour la revitalisation de ce site et est-ce que la vocation sociale sera maintenue? / Aimerait un suivi régulier dans ce projet

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 48.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 1395

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2022 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM22 1396

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 décembre 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 31 novembre 2022
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 novembre 2022
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 novembres 2022
-

CM22 1397**Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs contenues dans le rapport intitulé « Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire - Rapport et recommandations »**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs contenues dans le rapport intitulé « Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1229514032

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

- 5.01 Résolution CA22 19 0288 du conseil d'arrondissement de Lachine - Déclaration confirmant l'adhésion de l'arrondissement de Lachine à l'Engagement de Montréal de la COP15 pour la protection de la biodiversité
- 5.02 Résolution CA22 08 0585 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent - Motion du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent appuyant l'Engagement de Montréal, dans le cadre de la COP15, qui aura lieu du 7 au 19 décembre 2022
- 5.03 Résolution CA 22 12256 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Résolution demandant à la Ville de Montréal une meilleure autonomie financière pour l'arrondissement d'Anjou
- 5.04 Résolution CA 22 28 288 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève - Motion demandant à la Ville de Montréal une meilleure autonomie financière pour l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

- Dépôt d'une réponse de M. Alain Vaillancourt à M. Abdelhaq Sari concernant le dépôt du rapport de M. Frédéric Boisrond
- Dépôt d'une réponse de M. Benoit Dorais à M. Sonny Moroz concernant le point 42.01 et le point 43.01 du conseil municipal du 24 octobre 2022

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022
- 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022
- 7.03 Déclarations d'intérêts pécuniaires – Voir l'annexe au procès-verbal

7.04 Déclarations des membres du comité exécutif en vertu du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements

CM22 1398

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la requalification du 4500, rue Hochelaga - Projet de règlement P-22-023

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la requalification du 4500, rue Hochelaga – Projet de règlement P-22-023, et le conseil en prend acte.

07.05 1221079010

CM22 1399

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2021

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2021, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1227404001

7.07 Dépôt du procès-verbal de correction du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2022

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

À 14 h, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 14 h 01,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

CM22 1400

Accorder un contrat de gré à gré à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la prestation de services d'expertise dans le cadre de la migration de l'application SIMON de la version Oracle EBS 12.1.3 à la version 12.2.11 et ses plateformes afférentes, pour une durée maximale de 24 mois, soit du 22 décembre 2022 au 21 décembre 2024, pour une somme maximale de 2 366 357,96 \$, taxes incluses, plus des frais de gestion payables au MCN, d'une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la prestation de services d'expertise dans le cadre de la migration de l'application SIMON de la version Oracle EBS 12.1.3 à la version 12.2.11 et ses plateformes afférentes, pour une durée maximum de 24 mois, soit du 22 décembre 2022 au 21 décembre 2024, pour une somme maximale de 2 366 357,96 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227684007
80.01 (20.01)

CM22 1401

Accorder un contrat de gré à gré à Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la prestation de services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, pour une durée de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 3 667 472,55 \$, taxes incluses, plus des frais de gestion payables au MCN, d'une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la prestation de services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, pour une durée de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 3 667 472,55 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229563007
80.01 (20.02)

CM22 1402

Approuver l'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une subvention maximale de 2 537 500 \$ pour la mise en place d'un projet avec l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2024 et 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente entre le Ministère de la Sécurité publique (MSP) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour l'octroi d'une subvention pour la mise en place d'un projet avec l'équipe de la surveillance des délinquant[e]s sexuels (ESDS) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 2 537 500 \$;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2024 et 2025 selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de six postes (1 lieutenant(e)-détective, 4 sergent(e)s-détectives et 1 agent(e) de concertation) et de créer un poste temporaire civil (1 agent(e) de recherche) à compter du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025;
- 5- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer l'entente.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226716001
80.01 (20.03)

ESPACE DE TROP

CM22 1403

Approuver l'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF) pour 2022-2023 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 1 833 318 \$ / Autoriser un budget additionnel de 446 007 \$ en provenance des dépenses contingences pour 2022 / Autoriser un ajustement budgétaire de 1 360 698 \$ pour les revenus et les dépenses pour 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente entre le Ministère de la Sécurité publique (MSP) et la Ville de Montréal pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF) pour 2022-2023;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 1 833 318 \$;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de 446 007 \$ en provenance des dépenses contingentes pour 2022;
- 4- d'autoriser un ajustement budgétaire de 1 360 698 \$ pour les revenus et les dépenses pour 2022;
- 5- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 10 postes policiers (1 commandant(e), 1 lieutenant(e)-détective, 6 sergent(e)s-détectives, 2 agent(e)s), de maintenir deux postes temporaires civils (1 agent(e) de recherche et 1 préposé(e) aux renseignements) et de créer un poste temporaire civil (1 secrétaire d'unité administrative) pour la période 2022-2023;
- 6- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer l'entente.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226716002
80.01 (20.04)

CM22 1404

Accorder un contrat à Gabriel Moto B Montréal, S.E.C. pour l'acquisition de 30 motocyclettes police pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 1 124 972,89 \$, taxes incluses (contrat : 1 022 702,63 \$ + contingences : 102 270,26 \$) - Appel d'offres public 22-19591 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à GABRIEL MOTO B MONTRÉAL, S.E.C., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition de 30 motocyclettes de police pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 022 702,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19591;
- 2- d'autoriser une dépense de 102 270,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227567004
80.01 (20.05)

À 14 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

CM22 1405

Accorder un contrat de gré à gré au Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la réalisation de services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, ainsi qu'un service de location d'équipements de plein air d'hiver, pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2025 - Dépense totale de 639 468,55 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2025, pour les services requis pour le programme de services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, ainsi que le programme de services de location d'équipement de plein air d'hiver, pour une somme maximale de 639 468,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver, à cette fin, un projet de convention de services entre la Ville et GUEPE établissant les termes et conditions du projet de convention de services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229676001
80.01 (20.06)

CM22 1406

Accorder un contrat à Couverture Montréal Nord ltée (lots 2, 3 et 4), pour un service d'entretien préventif et correctif de toitures pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 48 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 4 137 917,16 \$, taxes incluses (contrat : 3 598 188,53 \$ + contingences : 539 728,33 \$) - Appel d'offres public 22-19500 (3 soum.)

La conseillère Chantal Rossi déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 48 mois, les contrats pour la fourniture d'un service d'entretien préventif et correctif de toitures, pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19500;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Couverture Montréal-Nord ltée	LOT 2	956 580,62 \$
Couverture Montréal-Nord ltée	LOT 3	1 187 943,61 \$
Couverture Montréal-Nord ltée	LOT 4	1 453 664,60 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 539 728,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Couverture Montréal-Nord ltée;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227157021
80.01 (20.07)

CM22 1407

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de gré à gré intervenue entre la Ville de Montréal et La Cité des Arts du Cirque (TOHU) afin d'en augmenter la durée jusqu'au 31 décembre 2023 et le montant maximal du contrat de 2 151 533,23 \$ à 2 711 013,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de gré à gré intervenue entre la Ville de Montréal et La Cité des Arts du Cirque afin d'en augmenter la durée jusqu'au 31 décembre 2023 et le montant maximal du contrat de 2 151 533,23 \$ à 2 711 013,25 \$, taxes incluses, conditionnellement à ce que la Cité des Arts du Cirque soit inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229151006
80.01 (20.08)

CM22 1408

Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc. pour les services de maintenance du système CIDI d'une durée de trois ans pour une somme maximale de 1 103 760 \$, taxes incluses / Approuver un contrat de gré à gré de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville et un contrat d'entiercement entre la Ville, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., fournisseur unique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., fournisseur unique, pour les services de maintenance du système CIDI, d'une durée de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 103 760 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un contrat de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville de Montréal;
- 3- d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville de Montréal, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées au Service de l'eau à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document y donnant suite;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227482031
80.01 (20.09)

CM22 1409

Conclure une entente-cadre avec Aqua Data inc. pour l'achat de compteurs d'eau - Montant estimé de l'entente : 1 035 420,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19530 (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Aqua Data inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des compteurs d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 035 420,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19530;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Aqua Data inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1224185001
80.01 (20.10)

CM22 1410

Accorder un contrat à Bell Canada, pour le renouvellement de la maintenance du soutien technique des licences du logiciel Citrix, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec deux options de prolongation d'une année chacune, pour une somme maximale de 330 033,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19570 (1 seul soum.)

Le conseiller Alex Norris déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le renouvellement de la maintenance du soutien technique des licences du logiciel Citrix, pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 330 033,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19570;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225942004
80.01 (20.11)

À 14 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.12) à 80.01 (20.16) de l'ordre du jour.

CM22 1411

Ratifier un contrat entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) pour la location d'un maximum de huit autobus pour assurer des déplacements opérationnels pour les policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre de la COP15, pour une somme maximale de 157 171,28 \$, contingences incluses (le tout exempt de taxes)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de ratifier un contrat entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM), pour la location d'un maximum de huit autobus pour assurer des déplacements opérationnels efficaces pour les policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre de la COP15, pour la période du 28 novembre au 21 décembre 2022, pour une somme maximale de 136 670,68 \$, exempte de taxes;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 20 500,60 \$, exempte de taxes, à titre de budget de contingences.

Adopté à l'unanimité.

1222610006
80.01 (20.12)

CM22 1412

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc., pour la réhabilitation du collecteur de la rue de Rouen, entre les rues Dézéry et De Chambly - Dépense totale de 4 731 053,77 \$, taxes incluses (contrat : 4 113 959,80 \$ + contingences : 617 093,97 \$) - Appel d'offres public CP22011-182301-C - (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur de la rue de Rouen entre les rues Dézéry et De Chambly, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 113 959,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP22011-182301-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 617 093,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227482036
80.01 (20.13)

CM22 1413

Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour la réhabilitation du collecteur Lalande entre le boul. Gouin et le parc des Anciens-Combattants - Dépense totale 1 945 722,50 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 1 768 838,64 \$ + contingences : 176 883,86 \$) - Appel d'offres public CP22057-190159-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur Lalande entre le boulevard Gouin et le parc des Anciens-Combattants, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 768 838,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP22057-190159-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 176 883,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482043
80.01 (20.14)

CM22 1414

Autoriser une dépense additionnelle de 8 048 250 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à CRT Construction inc. (CRT) pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater (CG17 0153) portant la valeur globale du contrat à 79 165 231,43 \$, taxes et contingences incluses / Autoriser le règlement hors cour proposé de la réclamation de CRT contre la Ville de Montréal / Autoriser la signature du document de transaction donnant effet à l'entente de principe intervenue

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 048 250 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à CRT Construction inc. (CRT) (CG17 0153), portant la valeur globale du contrat à 79 165 231,43 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser l'entente de principe intervenue en capital, intérêts et frais mettant un terme définitif à tous différends pouvant découler du contrat de CRT;
- 3- d'approuver le document de transaction avec CRT;

4- d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable (DEP) à signer le document de transaction.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225072003
80.01 (20.15)

CM22 1415

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 3) pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement selon les besoins des unités de la Ville, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'un an (Montant estimé de l'entente : 401 952,60 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19533 (4 soum. 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, avec une option de renouvellement d'un an, par laquelle Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 3, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion du changement, pour une somme maximale de 401 952,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19533;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1228751001
80.01 (20.16)

À 14 h 29,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.17) à 80.01 (20.21) de l'ordre du jour.

CM22 1416

Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, des locaux au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 671, avenue Ogilvy, d'une superficie d'environ 3 816 pieds carrés (355 mètres carrés), à des fins communautaires / La subvention immobilière est de 324 360 \$ pour toute la durée du prêt de locaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, des locaux au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 671, avenue Ogilvy, d'une superficie d'environ 3 816 pieds carrés (355 mètres carrés), à des fins communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

1228682012
80.01 (20.17)

CM22 1417

Approuver un projet de convention de cession partielle par la Ville à Pomerleau inc. du contrat « Équipements des structures d'évacuation » conclu avec Groupe LAR. inc. (appel d'offres public 20-18227) (CG20 0690) afin de permettre à Pomerleau inc. d'installer et mettre en service lesdits équipements, conformément aux termes et conditions de son contrat de travaux de modifications des structures d'évacuation hydrauliques du projet de désinfection de la Station d'épuration Jean-R. Marcotte (appel d'offres public DP21028-186359)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la signature de la convention de cession partielle de la Ville de Montréal à Pomerleau inc. du contrat « Équipements des structures d'évacuation » conclu avec Groupe LAR inc. (appel d'offres public 20-18227) (CG20 0690) afin de permettre à Pomerleau inc. d'installer et mettre en service lesdits équipements, conformément aux termes et conditions de son contrat de travaux de modifications des structures d'évacuation hydrauliques du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (appel d'offres public DP21028-186359) (CG22 0194);
- 2- d'autoriser le directeur - Traitement des eaux usées du Service de l'eau à signer la convention de cession partielle pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1227482037
80.01 (20.18)

CM22 1418

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et S.A.T. Société des Arts Technologiques (CG21 0536) pour la réalisation du projet de mise à niveau de ses équipements, sans aucun changement au montant de contribution financière prévu, afin d'ajuster la durée du projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et S.A.T. Société des Arts Technologiques (CG21 0536) pour la réalisation du projet de mise à niveau de ses équipements, sans aucun changement au montant de contribution financière prévu, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

1227408001
80.01 (20.19)

CM22 1419

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de contribution financière intervenue en 2019 avec Cité des Arts du Cirque (CG19 0147), afin d'en augmenter la durée jusqu'au 31 décembre 2023 et le montant maximal de la contribution de 2 045 228 \$ à 2 577 149,50 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et La Cité des Arts du Cirque (CG19 0147) afin d'en augmenter la durée jusqu'au 31 décembre 2023 et le montant maximal de la contribution de 2 045 228 \$ à 2 577 149,50 \$;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229151007
80.01 (20.20)

CM22 1420

Approuver un projet d'addenda à la convention de contribution entre le Conseil du sport de l'île de Montréal et la Ville de Montréal (CG20 0311) pour soutenir le programme Du sport en plus / Approuver un soutien financier de 60 000 \$ au Conseil du sport de l'île de Montréal pour ce programme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à la convention de contribution intervenue entre la Ville de Montréal et Conseil du sport de l'île de Montréal (CG20 0311) pour soutenir le programme « Du sport en plus »;
- 2- d'approuver un soutien financier de 60 000 \$ à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228475008
80.01 (20.21)

À 14 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.22) à 80.01 (20.26) de l'ordre du jour.

CM22 1421

Approuver un projet d'addenda 1 à la convention initiale de soutien financier entre l'Université de Montréal (et la Chaire UNESCO en paysage urbain) et la Ville de Montréal (CG21 0344), sans aucun changement au montant de contribution financière prévue afin d'ajuster la durée du projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'addenda n° 1 à la convention initiale de soutien financier intervenue entre l'Université de Montréal (et la Chaire UNESCO en paysage urbain) et la Ville de Montréal (CG21 0344), sans aucun changement au montant de contribution financière prévue afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

1229500001
80.01 (20.22)

CM22 1422

Approuver un projet d'addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2024 (CG21 0619) avec ART3, Ateliers créatifs Montréal et Coop MADAAM et un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2025 (CG22 0484) avec Ateliers Angus dans le cadre du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes / Modifier la répartition budgétaire associée au volet 2

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un addenda pour chacune des conventions de contributions financières initiales 2021-2024 (CG21 0619) avec ART3 (addenda n° 2), Ateliers créatifs Montréal (addenda n° 1) et Coop MADAAM (addenda n° 1) et un addenda n° 1 à la convention de contribution financière initiale 2022-2025 (CG22 0484) avec Ateliers Angus dans le cadre du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2- de modifier la répartition budgétaire associée au volet 2, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228383013
80.01 (20.23)

CM22 1423

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, pour une somme maximale de 1 887 252,99 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, soit pour une somme maximale de 1 887 252,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225942003
80.01 (20.24)

CM22 1424

Autoriser une dépense additionnelle de 40 250 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la fourniture de pavés de granit aux fins du réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill dans le cadre du contrat accordé à Rock of Ages Canada inc. (CG16 0030), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 596 004,25 \$ à 1 636 254,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 40 250 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la fourniture de pavés de granit aux fins du réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, dans le cadre du contrat accordé à Rock of Ages Canada inc. (CG16 0030), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 596 004,25 \$ à 1 636 254,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227430002
80.01 (20.25)

CM22 1425

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) pour le lot 1 et quatre contrats à Pépinière Jardin 2000 inc., pour les lots 2, 3, 4 et 5 pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2023, l'arrosage et l'entretien de ces arbres, ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2023 à 2026 - Dépense totale de 10 517 229,20 \$, taxes incluses (contrats : 8 413 783,36 \$ + contingences : 841 378,34 \$ + variation des quantités : 1 262 067,50 \$) - Appel d'offres public 22-19495 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots 1, 2, 3 et 5, et au seul soumissionnaire pour le lot 4, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, les commandes pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres pour la période 2023-2026, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19495;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Numéro de lot
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1 249 170,84 \$	2023-2026	605	1
Pépinère Jardin 2000 inc.	1 306 403,44 \$	2023-2026	754	2
Pépinère Jardin 2000 inc.	1 710 253,13 \$	2023-2026	879	3
Pépinère Jardin 2000 inc.	2 375 202,41 \$	2023-2026	1 265	4
Pépinère Jardin 2000 inc.	1 772 753,54 \$	2023-2026	1 012	5

- 3- d'autoriser un montant de 841 378,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 1 262 067,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) et Pépinère Jardin 2000 inc. à la fin des contrats;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

M. Norris demande que la conseillère Alba Zuniga Ramos demeure sur le point à l'étude. La présidente du conseil s'assure auprès de Mme Zuniga Ramos que son intervention porte bien sur le point sous étude. Mme Zuniga Ramos mentionne qu'elle reprend des affirmations exposées par le maire de l'arrondissement de Mercier–Hochelega-Maisonnette, M. Pierre Lessard-Blais, lors de son intervention. La présidente du conseil invite les membres du conseil à la prudence à cet effet et précise qu'il ne s'agit pas ici d'une opportunité de poursuivre les débats qui se tiennent lors des conseils d'arrondissement. Après vérifications auprès de M. Pierre Lessard-Blais et des leaders, elle réitère l'importance d'axer les interventions dans le cadre du point à l'étude.

La présidente du conseil cède la parole à Mme Alba Zuniga Ramos.

La conseillère Alba Zuniga Ramos soulève une question de privilège quant aux interruptions subies depuis le début de son intervention. La présidente du conseil présente une compréhension différente de la situation en soulignant les aléas des prises de parole lors des travaux parlementaires.

Après plusieurs échanges concernant la situation vécue par la conseillère Alba Zuniga Ramos, la présidente du conseil rappelle aux membres l'importance de bien doser les propos, et ce, dans le décorum et le respect.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris. Ce dernier souhaite que l'intervention du conseiller Julien Hénault-Ratelle traite du dossier à l'étude. La présidente du conseil avise M. Hénault-Ratelle à ce sujet et clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 07,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.27) à 80.01 (20.31) de l'ordre du jour.

CM22 1426

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Filtrum construction inc. pour la mise à niveau des dégrilleurs, des compacteurs et des convoyeurs à la Station des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 77 242 470,01 \$, taxes incluses (contrat : 62 051 777,55 \$ + contingences : 12 410 355,51 \$ + provision : 1 630 586,95 \$ + bonus : 1 149 750 \$) - Appel d'offres public SP22003-168520-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Filtrum construction inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 62 051 777,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22003-168520-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 12 410 355,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 630 586,95 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 1 149 750 \$, taxes incluses, à titre de budget de Bonus;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum construction inc.;
- 7- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482032
80.01 (20.27)

CM22 1427**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Développement Olymbec inc., pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 125 549 pieds carrés (11 663,9 mètres carrés) situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 23 691 886,77 \$, taxes incluses, et un coût de travaux total de 16 792 474,60 \$, taxes incluses / Autoriser les virements en 2023 et les ajustements à la base budgétaire pour les années 2024 et les suivantes du Service de la stratégie immobilière et du Service de la gestion et de la planification des immeubles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} novembre 2023, un espace d'une superficie de 125 549 pieds carrés situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal pour les besoins du Centre de formation intégré du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer total de 19 358 062,24 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'approuver la dépense totale de 4 333 824,53 \$, taxes incluses, pour l'énergie et l'entretien ménager, payable au fournisseur;
- 4- d'autoriser le coût des travaux d'aménagement payable au locateur Développement Olymbec inc., représentant un montant de 14 795 533,73 \$, taxes incluses;
- 5- d'autoriser la dépense de contingences payable au locateur Développement Olymbec inc., représentant un montant de 1 479 553,37 \$, taxes incluses;
- 6- d'autoriser la dépense d'incidences représentant un montant de 517 387,50 \$, taxes incluses;
- 7- d'autoriser un virement budgétaire en provenance du Service du développement économique vers le Service de la stratégie immobilière pour un montant de 81 733,35 \$, net de taxes, pour le loyer, pour l'année 2023;
- 8- d'autoriser un virement budgétaire en provenance du Service du développement économique vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles pour un montant de 45 577,72 \$, net de taxes, pour l'énergie et l'entretien ménager, pour l'année 2023;
- 9- de prévoir l'ajustement de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et du Service de la gestion et de la planification des immeubles conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière du Service des finances, pour l'année 2024 et les suivantes;
- 10- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1428

Approuver la fin des activités de surveillance, de contrôle et d'enquêtes du Bureau du taxi de Montréal (BTM) au 31 décembre 2022 / Approuver la prolongation de l'entente-cadre et de la convention de prêt de services intervenues entre le BTM et la Ville de Montréal (CG20 0685) pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2023 / Approuver les projets d'addendas modifiant l'entente-cadre et la convention de prêt de services

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la fin des activités de surveillance, de contrôle et d'enquêtes du Bureau du taxi de Montréal (BTM) au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver la prolongation de l'entente-cadre et de la convention de prêt de services intervenues entre le BTM et la Ville de Montréal (CG20 0685) pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2023;
- 3- d'approuver les projets d'addendas modifiant l'entente-cadre et la convention de prêt de services.

Adopté à l'unanimité.

1228514005
80.01 (20.29)

CM22 1429

Autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 7 M\$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations pour le plan de relance II du centre-ville afin qu'une somme de 600 000 \$ soit de la compétence de la ville centre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 7 M\$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec, dans le cadre du plan de relance II du centre-ville, afin qu'une somme de 600 000 \$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

1228994010
80.01 (20.30)

CM22 1430

Autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. (CG20 0447), majorant ainsi le montant total du contrat de 974 470,61 \$ à 1 143 943,76 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. (CG20 0447), majorant ainsi le montant total du contrat de 974 470,61 \$ à 1 143 943,76 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

M. Hénault-Ratelle soulève une question de privilège. Il déplore les mots utilisés par Mme Émilie Thuillier et demande qu'il n'y ait pas d'attaque personnelle à son endroit.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Mme Rossi appuie la question de privilège de M. Hénault-Ratelle en citant les propos de Mme Thuillier «...que le conseiller Julien Hénault-Ratelle était excité devant la caméra ». La présidente du conseil ne reconnaît pas la question de privilège et rappelle l'importance de s'adresser à la présidence du conseil afin de dépersonnaliser les délibérations et les débats. Puis, elle cède la parole à Mme Émilie Thuillier qui retire ses propos et les remplace par « ne pas aller trop loin avec l'enflure verbale ».

La présidente du conseil remercie Mme Thuillier et clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

1228009015
80.01 (20.31)

À 15 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.32) à 80.01 (20.36) de l'ordre du jour.

CM22 1431

Autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 17 033 042,79 \$ à 18 437 467,01 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le du cadre contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 17 033 042,79 \$ à 18 437 467,01 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228009016
80.01 (20.32)

CM22 1432

Autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. (CG20 0443), majorant ainsi le montant total du contrat de 764 543,07 \$ à 963 989,08 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. (CG20 0443), majorant ainsi le montant total du contrat de 764 543,07 \$ à 963 989,08 \$, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228009017
80.01 (20.33)

CM22 1433

Autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) inc. (CG21 0142), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 480 958,07 \$ à 1 674 126,52 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) inc. (CG21 0142), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 480 958,07 \$ à 1 674 126,52 \$, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228009014
80.01 (20.34)

CM22 1434

Autoriser une dépense additionnelle de 1 609 078,23 \$, taxes incluses, incluant une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 \$ à 11 208 035,19 \$, taxes et contingences incluses - Approuver un projet de convention de modification numéro 3 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 084 555,81 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 \$ à 11 208 035,19 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'approuver la convention de modification numéro 3 entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 \$, taxes incluses;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227737004
80.01 (20.35)

CM22 1435

Autoriser une dépense additionnelle de 2 735 848,38 \$, taxes incluses (contrat : 2 378 998,59 \$ + contingences : 356 849,79 \$) pour les services professionnels en gérance de construction pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 21 165 297,07 \$ à 23 901 145,45 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de modification numéro 3 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 378 998,59 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG18 0555), majorant ainsi la dépense totale de 21 165 297,07 \$ à 23 901 145,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 356 849,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'approuver un projet de convention de modification numéro 3 entre la Ville de Montréal et Pomerleau inc., à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227737006
80.01 (20.36)

CM22 1436

Accorder un soutien financier non récurrent de 930 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de mettre en œuvre un programme de promotion touristique, de déployer une stratégie d'accueil innovante et de réaliser des initiatives visant le développement d'un tourisme durable, inclusif et responsable, pour une période allant de 2022 à 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 930 000 \$, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc., afin de mettre en œuvre un programme de promotion touristique, de déployer une stratégie d'accueil innovante et de réaliser des initiatives visant le développement d'un tourisme durable, inclusif et responsable;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227956001
80.01 (20.37)

À 15 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

CM22 1437

Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau :

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1438**Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

Il est résolu que la somme de 201,8 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1223843015
80.01 (30.02)

CM22 1439**Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2023)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2023 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2023 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2023 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

- 2° la quote-part pour le Service de l'eau qui finance toute dépense relative au Service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le Service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le Service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2021.
3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.
4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2023.

ANNEXE A QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2023

Villes liées	Quotes-parts	
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2021	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	81,94160 %	82,93506 %
Villes reconstituées	18,05840 %	17,06494 %
Baie d'Urfé	0,57806 %	0,58507 %
Beaconsfield	0,99401 %	1,00606 %
Côte-Saint-Luc	1,19787 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,84398 %	1,86634 %
Dorval	2,80036 %	2,83432 %
Hampstead	0,47411 %	0,47986 %
L'Île-Dorval	0,00317 %	0,00321 %
Kirkland	1,27571 %	1,29117 %
Mont-Royal	2,33567 %	2,36398 %
Montréal-Est	0,76940 %	0,77873 %
Montréal-Ouest	0,25486 %	0,25795 %
Pointe-Claire	2,72110 %	2,75409 %
Senneville	0,14186 %	0,14358 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,34779 %	0,35200 %
Westmount	2,32045 %	2,34858 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Adopté à l'unanimité.

CM22 1440

Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice afin de procéder à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice afin de procéder à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1227581001
80.01 (30.04)

CM22 1441

Autoriser la réception d'un montant de 17,4 M\$ provenant de SSQ Assurance pour le surplus dégagé du contrat d'assurance collective, dont 6,4 M\$ ont été comptabilisés en 2021 / Autoriser un revenu additionnel de 11 M\$ et une dépense additionnelle de 9,3 M\$ / Autoriser un versement de 9,3 M\$ à Desjardins Assurances pour les assurances collectives afin de diminuer le déficit estimé au 31 décembre 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la réception d'un virement de 17,4 M\$ provenant de SSQ Assurance pour le surplus dégagé du contrat d'assurance collective dont 6,4 M\$ a été comptabilisé en 2021;
- 2- d'autoriser un revenu additionnel de 11 M\$ et une dépense additionnelle de 9,3 M\$;
- 3- d'autoriser un versement de 9,3 M\$ à Desjardins Assurances pour les assurances collectives afin de diminuer le déficit estimé au 31 décembre 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228242003
80.01 (30.05)

À 15 h 30,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.09) de l'ordre du jour.

CM22 1442

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la construction du poste d'Anjou à 315 kV et d'une ligne de transport à 315 kV, située près du boulevard Viau sur le territoire de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la construction du poste d'Anjou à 315 kV et d'une ligne de transport à 315 kV d'environ 11 km entre le poste du Bout-de-l'Île et la ligne d'alimentation du poste Bélanger, située près du boulevard Viau sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1228986008
80.01 (30.06)

CM22 1443

Approuver la modification à l'intervention financière du sommaire 1174435008 dans le but de corriger la catégorie d'actif, la compétence et tous les coûts attribués au lot aujourd'hui connu comme étant le lot 6 386 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin qu'il soit identifié comme réserve foncière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le changement de catégorie d'actif et de compétence du lot 6 386 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin qu'il soit identifié comme étant une réserve foncière;

2- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224435004
80.01 (30.07)

CM22 1444

Autoriser l'octroi d'un prêt patient sans intérêts de 5,135 M\$ pour une période de 35 ans à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour faire l'acquisition d'immeubles totalisant 86 logements dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et ainsi contribuer à la préservation du parc de logement social / Approuver la convention de prêt entre la Ville et l'Office Municipal d'habitation de Montréal / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer tout acte hypothécaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution de prêt / Autoriser une dépense d'actualisation de 3 434 515,14 \$ liée au prêt sans intérêts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'octroi d'un prêt patient sans intérêts de 5,135 M\$ pour une période de 35 ans à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour faire l'acquisition d'immeubles totalisant 86 logements dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et ainsi contribuer à la préservation du parc de logement social;
- 2- d'approuver la convention de prêt entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- 3- d'autoriser et de déléguer au directeur ou à la directrice du Service de l'habitation à signer tout acte hypothécaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de prêt;
- 4- d'autoriser une dépense d'actualisation de 3 434 515,14 \$ liée au prêt sans intérêts;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229531004
80.01 (30.08)

CM22 1445

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'assujettir au droit de préemption pour une durée de 10 ans, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 110 255	1 110 256	1 113 511	1 113 512	1 113 651	1 113 652
1 006 302	1 434 592	1 434 586	1 434 587	1 434 588	1 434 589
1 434 854	1 434 855	1 434 856	1 434 859	2 174 094	2 606 899
2 647 800	2 173 549	2 174 009	5 648 330	3 322 780	2 174 499
2 174 495	2 174 494	2 174 493	2 174 497	2 174 498	2 174 003
2 174 024	2 174 023	2 174 009	2 173 948	2 173 990	2 173 988
2 173 848	2 174 182	2 174 022	2 174 025	2 482 624	2 174 020
2 174 017	2 173 995	2 173 949	2 173 950	2 173 952	2 173 953
2 173 954	2 173 966	2 173 967	2 174 196	2 174 200	1 930 202
1 929 993	1 930 247	1 929 989	1 929 988	1 157 003	1 157 004
1 157 005	1 157 007	1 157 008	1 270 070	1 270 067	1 270 068
1 270 069	1 503 868	1 503 857	1 504 340	1 122 004	1 122 214
1 123 026	1 123 104	1 123 105	1 125 066	1 125 326	1 125 521
1 125 816	1 126 023	1 126 165	1 126 175	6 410 356	6 410 357
6 410 358	1 260 162	1 260 163	1 260 160	1 260 161	1 153 579
1 260 164	1 260 157	1 260 158			

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1228018004
80.01 (30.09)

À 15 h 31,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

CM22 1446

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2023) ».

Adopté à l'unanimité.

1223843010
80.01 (42.01)

CM22 1447

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023) ».

Adopté à l'unanimité.

1223843011
80.01 (42.02)

CM22 1448

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

1223843013
80.01 (42.03)

CM22 1449

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) ».

Adopté à l'unanimité.

1229135002
80.01 (42.04)

CM22 1450

Adoption - Règlement déterminant les dispositifs permettant l'accès à l'immeuble de la cour municipale sans être assujéti aux contrôles de sécurité

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de rendre applicables à l'immeuble situé au 775, rue Gosford (chef-lieu de la cour municipale de Montréal), ou tout autre lieu désigné ponctuellement par le juge-président, les dispositions de la partie VII.1 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (chapitre T-16);
- 2- d'assujéti tous les utilisateurs de l'immeuble situé au 775, rue Gosford (chef-lieu de la cour municipale de Montréal), ou tout autre lieu désigné ponctuellement par le juge-président, à un contrôle de sécurité indiqué dans les circonstances, notamment :
 - a) en exigeant que les personnes franchissent un portique détecteur de métal;
 - b) en soumettant les porte-documents, sacs à main et effets personnels des personnes à un examen radioscopique ou à un examen visuel;
 - c) en soumettant les personnes à une fouille personnelle, au moyen d'un détecteur de métal manuel ou par palpation corporelle;
- 3- de rendre applicables ces mesures tous les jours de la semaine où la cour municipale siège, soit de 8 h à 16 h 30, sauf lors d'une situation ou d'un événement rendant les mesures de sécurité non fonctionnelles ou non praticables;
- 4- d'autoriser l'assistance par des agents de gardiennage pour tous les aspects des mesures de sécurité qui ne relèvent pas de la compétence exclusive des agents de la paix;
- 5- d'adopter le règlement intitulé « Règlement déterminant les dispositifs permettant l'accès à l'immeuble de la cour municipale sans être assujéti aux contrôles de sécurité ».

Adopté à l'unanimité.

1223302005
80.01 (42.05)

À 15 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (44.01) et 80.01 (44.02) de l'ordre du jour.

CM22 1451

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert-Reeves et près du marais IPEX

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG-14-029-5 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227154003
80.01 (44.01)

CM22 1452

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 3- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG-14-029-4 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 4- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227154001
80.01 (44.02)

À 15 h 41,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CM22 1453

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Placement potentiel inc. pour la fourniture des services requis pour l'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 304 560,68 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 1977;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services, de gré à gré, par lequel l'organisme à but non lucratif Placement potentiel inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour l'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 304 560,68 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1229615005

CM22 1454

Autoriser une dépense additionnelle de 50 579,68 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la mise à niveau des équipements scénographiques du Théâtre Outremont dans le cadre du contrat accordé à Solotech inc. (CM21 1166), majorant ainsi le montant total du contrat de 505 796,87 \$ à 556 376,55 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 1978;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 50 579,68 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet de la mise à niveau des équipements scénographiques du Théâtre Outremont, dans le cadre du contrat accordé à Solotech inc. (CM21 1166), majorant ainsi le montant total du contrat de 505 796,87 \$ à 556 376,54 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1229301002

CM22 1455

Accorder un contrat à Landscape Architecture Corporation of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises et l'installation des lumières DEL - Dépense totale estimée de 131 422,20 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 1990;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Landscape Architecture Corporation of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises et l'installation des lumières DEL, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 131 422,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1229249003

CM22 1456

Accorder deux contrats à USD Global inc. pour l'entreposage des outils de collecte (bacs), pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 1 439 929,33 \$, taxes incluses (contrat : 1 361 209,61 \$ + indexation : 50 485,82 \$ + contingences : 28 233,91 \$) - Appel d'offres public 22-19551 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 1991;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, USD Global inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, deux contrats pour l'entreposage des outils de collecte (bacs), pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 361 209,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19551;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 233,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 50 485,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de USD Global inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1229403002

CM22 1457

Accorder un contrat à Les Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans - Dépense totale estimée de 1 016 012,86 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 1994;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et les Amis du Jardin botanique de Montréal, pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme estimée de 1 016 012,86 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1220348011

À 15 h 43,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

CM22 1458

Accorder un contrat à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans - Dépense totale estimée de 357 929,29 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 1995;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme de Montréal, pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme estimée de 357 929,29 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1220348012

CM22 1459

Accorder un contrat à Les Amis de l'Insectarium de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans - Dépense totale estimée de 156 582,61 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 1996;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et les Amis de l'Insectarium de Montréal, pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme estimée de 156 582,61 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1220348013

CM22 1460

Autoriser une dépense additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, pour des services de gestion animalière impliquant un chien à risque, potentiellement dangereux et interdit sur le territoire de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Proanima (CM21 1381), majorant ainsi le montant total du contrat de 164 773,55 \$ à 179 773,55 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 1986;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, pour des services de gestion animalière impliquant un chien à risque, potentiellement dangereux et interdit sur le territoire de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Proanima pour l'année 2022 (CM21 1381), majorant ainsi le montant total du contrat de 164 773,55 \$ à 179 773,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1227515002

CM22 1461

Accorder un contrat de gré à gré à Proanima, pour la fourniture de tout service animalier requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux et interdits sur le territoire de Montréal, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, incluant une option de prolongation d'un an avec indexation, pour une somme maximale de 223 534 \$, taxes incluses (contrat : 194 377 \$ + contingences : 29 157 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 1987;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Proanima un contrat de gré à gré pour la fourniture de tout service animalier requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux et interdits sur le territoire de Montréal, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, incluant une option de prolongation d'une année avec indexation, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 377 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 157 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1227515001

CM22 1462

Accorder un contrat à Construction Arcade pour la réalisation des travaux d'aménagement « Ponceaux, passerelles et éclairage - phase 2 - Grande passerelle » au parc Angrignon - Dépense totale de 1 198 200 \$, taxes incluses (contrat : 798 800 \$ + contingences : 159 760 \$ + variation de quantités : 119 820 \$ + incidences : 119 820 \$) - Appel d'offres public 22-6736 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2000;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement « Ponceaux, passerelles et éclairage - phase 2 - Grande passerelle » au parc Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 798 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6736;
- 2- d'autoriser une dépense de 159 760 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 119 820 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 119 820 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Arcade;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1229689001

À 15 h 46,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 et 20.12 de l'ordre du jour.

CM22 1463

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation de travaux préparatoires pour l'aménagement d'un bâtiment d'accueil transitoire au parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 303 819,85 \$, taxes incluses (contrat : 233 707,58 \$ + contingences : 46 741,51 \$ + incidences : 23 370,76 \$) - Appel d'offres public 22-6754 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2001;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Eurovia Québec Construction inc., le contrat pour l'exécution de travaux préparatoires pour l'aménagement d'un bâtiment d'accueil transitoire au parc Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 233 707,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6754;
- 2- d'autoriser une dépense de 46 741,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 23 370,76 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1227542001

CM22 1464

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de réfection complète de l'aire des plongeurs du Biodôme de Montréal - Dépense totale de 2 081 449,91 \$, taxes incluses (contrat : 1 541 814,75 \$ + contingences : 308 362,95 \$ + incidences : 231 272,21 \$) - Appel d'offres public 2402-IM-PR-20-0009 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 1999;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection complète de l'aire des plongeurs du Biodôme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 541 814,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2402_IM-PR-20-0009;
- 2- d'autoriser une dépense de 308 362,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 231 272,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1229798001

CM22 1465

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Saint-Grégoire, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau, pour une somme maximale de 120 743,41 \$, taxes incluses

Le conseiller Alex Norris déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2005;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada (projet 18184), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de la rue Saint-Grégoire, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau, pour une somme maximale de 120 743,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1220025009

À 15 h 47,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.14 à 20.18 de l'ordre du jour.

CM22 1466

Autoriser une modification au contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Groupe Intervia inc. pour le contrat de services professionnels en maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (CM18 1137), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 2 132 887,43 \$ à 2 347 578,93 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 64 407,45 \$, taxes incluses, représentant la part payable par la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2007;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une modification au contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Groupe Intervia inc. pour le contrat de services professionnels en maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre du projet intégré SRB PIE-IX, tronçon montréalais (CM18 1137), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 2 132 887,43 \$ à 2 347 578,93 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 64 407,45 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe des contingences, pour le contrat accordé à Groupe Intervia inc. pour des services professionnels en maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre du projet intégré SRB PIE-IX, tronçon montréalais (CM18 1137), représentant la part payable par la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations comptables inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1227231073

CM22 1467

Accorder un contrat à Sid Lee inc. pour les services professionnels d'accompagnement pour la création, la production, la réalisation et la promotion d'une série de six épisodes de balados sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes - Dépense totale de 169 990,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19550 (2 soum., un seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2006;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Sid Lee inc. pour les services professionnels d'accompagnement pour la création, la production, la réalisation et la promotion d'une série de six épisodes de balados sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 169 990,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19550;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1229333003

CM22 1468

Conclure une entente-cadre avec Construction Morival Itée pour la rétention d'une équipe de travail et de machinerie et pour la fourniture de matériaux en vue de la réalisation de travaux d'aménagement de surface (permanent) dans l'arrondissement du Sud-Ouest, notamment le secteur Griffintown, pour une période de trois années - Montant estimé de l'entente : 1 535 837,78 \$, taxes incluses (contrat : 1 396 216,16 \$ + contingences : 139 621,62 \$) - Appel d'offres public 477710 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2010;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans par laquelle Construction Morival Itée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, une équipe de travail, de la machinerie et des matériaux en vue de la réalisation de travaux d'aménagement de surface (permanent), pour une somme maximale de 1 396 216,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 477710;
- 2- d'autoriser une dépense de 139 621,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Morival Itée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement du Sud-Ouest et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1227231075

CM22 1469

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Patinage de vitesse Canada afin d'assurer le maintien des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste à l'aréna Maurice-Richard, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 / Autoriser la réception de la somme de 675 914 \$, taxes incluses, à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2009;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et Patinage de vitesse Canada afin d'assurer le maintien des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste à l'aréna Maurice-Richard pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026;
- 2- d'autoriser la réception de la somme de 675 914 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1225978001

CM22 1470

Autoriser une dépense additionnelle de 12 791,06 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale et d'accessoires, dans le cadre de l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal (CM18 0646) / Approuver un projet d'avenant no 4 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2012;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'avenant modifiant l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Montréal et Ville de Mont-Royal (CM18 0646);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 791,06 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale et d'accessoires supplémentaires;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1229351003

À 15 h 51,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.19 à 20.23 de l'ordre du jour.

CM22 1471

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9289-5929 Québec inc., à des fins de logement abordable, un immeuble vacant d'une superficie de 727,3 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest des rues Coursol et Canning, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 2 175 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2014;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9289-5929 Québec inc., à des fins de logement abordable, un terrain vacant ayant une superficie totale de 727,3 mètres carrés, situé au nord-ouest de l'intersection des rues Coursol et Canning, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 851 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 2 175 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser en 2023, un transfert budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, d'un montant de 11 150 \$ afin de couvrir les frais de d'entretien en lien avec cette acquisition;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1224501008

CM22 1472

Approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle ses droits, titres et intérêts qu'elle possède dans un terrain situé dans l'arrondissement de LaSalle et constitué d'une partie des lots 1 233 649 et 1 233 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 121 438,44 pieds carrés, pour la somme de 2 778 511,43 \$, plus les taxes applicables, et par laquelle la Fondation s'engage à céder à la Ville, sans contrepartie monétaire, tous ses droits, titres et intérêts qu'elle pourrait détenir, en sa qualité d'emphytéote, dans les lots 1 233 657, 1 233 667, 1 233 649 et 4 817 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2015;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la Fondation de l'Hôpital de LaSalle ses droits, titres et intérêts qu'elle possède dans un terrain ayant une superficie approximative de 121 438,44 pieds carrés (Immeuble 1), constitué d'une partie des lots 1 233 649 et 1 233 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de LaSalle, pour la somme de 2 778 511,43 \$, plus les taxes applicables et par laquelle la Fondation s'engage à céder à la Ville, sans contrepartie monétaire, tous ses droits, titres et intérêts qu'elle pourrait détenir, en sa qualité d'emphytéote, dans les lots 1 233 657, 1 233 667, 1 233 649 et 4 817 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale de vente et d'achat;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1219245007

CM22 1473

Approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Agence de mobilité durable, pour un terme d'un an, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, un espace de bureau situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain constitué du lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 10 032 pieds carrés et 119 cases de stationnement dans le cadre des fonctions des agents de stationnement et pour deux termes de sept mois chacun, rétroactivement du 15 avril au 14 novembre, en 2022 et en 2023, un entrepôt situé au 1351, rue des Carrières, portant le numéro de lot PC11027 / 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 350 pieds carrés, moyennant un loyer total de 250 096 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2016;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Agence de mobilité durable deux emplacements, soit :
 - pour un terme d'un an, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, un espace de bureau situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain constitué du lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 10 032 pieds carrés et 119 cases de stationnement dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
 - pour deux termes de sept mois chacun, rétroactivement du 15 avril au 14 novembre, en 2022 et en 2023, un entrepôt situé au 1351, rue des Carrières, constitué du lot PC11027 / 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 350 pieds carrés, pour un loyer total de 250 096 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1220515005

CM22 1474

Approuver un projet de deuxième convention de prolongation de prêt de locaux, par lequel la Ville de Montréal loue, à titre gratuit, à Les Œuvres de Sablon, à des fins de gymnase, des locaux d'une superficie de 672,45 mètres carrés, au sous-sol et au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une période additionnelle de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 - Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 416 919 \$, incluant les frais d'exploitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2017;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation de prêt de locaux, par lequel la Ville de Montréal loue, à titre gratuit, à Les Œuvres de Sablon, à des fins de gymnase, des locaux d'une superficie de 672,45 mètres carrés, au sous-sol et au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une période additionnelle de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 416 919 \$, incluant les frais d'exploitation.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1225323006

CM22 1475

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Gestion LCBH inc., à des fins commerciales, le local 264 d'une superficie d'environ 89 mètres carrés (959 pieds carrés), situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, moyennant un loyer total de 143 489,30 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2023;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Gestion LCBH inc., à des fins commerciales, le local 264 d'une superficie d'environ 89 mètres carrés (959 pieds carrés), situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), pour une période de trois ans, au 1^{er} janvier 2023, moyennant un loyer total de 143 489,30 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1226025014

À 16 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.24 à 20.28 de l'ordre du jour.

CM22 1476

Accorder un soutien financier supplémentaire totalisant 394 317,96 \$, à Le Club Gymnix inc, et Club aquatique CAMO Montréal (natation) inc., pour les années 2023 et 2024 / Approuver les projets d'addendas 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2022;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 394 317,96 \$, pour les années 2023 et 2024 aux organismes ci-après désignés, pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux :

#	Nom de l'organisme	Contribution totale 2023-2024
1	Le Club Gymnix inc.	194 329,96 \$
2	Club aquatique CAMO Montréal (natation) inc.	199 988,00 \$
	Total	394 317,96 \$

ESPACE DE TROP

- 2- d'approuver les projets d'addendas 1 entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1191543004

CM22 1477

Accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ à Nuit Blanche à Montréal inc. pour soutenir la 20^e édition de la Nuit Blanche qui se tiendra le 25 février 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2026;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$ à Nuit Blanche à Montréal inc. pour soutenir la 20^e édition de la Nuit Blanche, en 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1227317029

CM22 1478

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 150 000 \$ à La Lutinerie de Montréal pour l'organisation du Grand marché de Noël 2022 qui se tiendra du 19 novembre au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2030;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 150 000 \$ à La Lutinerie de Montréal pour soutenir le Grand marché de Noël, du 19 novembre au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1229664002

CM22 1479

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder quatre contrats de services professionnels à Ortec Environnement Services inc., d'une durée de trois ans avec la possibilité d'une prolongation de deux ans, pour effectuer les inspections des conduites et regards d'égouts par caméra conventionnelle, pour les sommes maximales de : contrat #1 - 2 659 836,82 \$; contrat #2 - 3 009 348,75 \$; contrat #3 - 2 613 800,26 \$ et contrat #4 - 2 464 932,35 \$ - Appel d'offres public 22-19408 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2079;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Ortec Environnement Services inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à effectuer les inspections des conduites et des regards d'égouts par caméra conventionnelle, pour une période de trois ans, pour les montants indiqués en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19408 :

Numéro du Contrat	Firme	Montant (taxes incluses)
<u>Contrat # 1</u>	Ortec Environnement Services inc.	2 659 836,82 \$
<u>Contrat # 2</u>	Ortec Environnement Services inc.	3 009 348,75 \$
<u>Contrat # 3</u>	Ortec Environnement Services inc.	2 613 800,26 \$
<u>Contrat # 4</u>	Ortec Environnement Services inc.	2 464 932,35 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Ortec Environnement Services inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1227851002

CM22 1480

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Recyclage Notre-Dame inc. pour la fourniture de sites pour élimination ou la valorisation de résidus de balais de rue et de résidus de fonte des neiges, pour une durée de 48 mois, sans option de prolongation - Montant estimé de l'entente : 14 711 704,74 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 12 792 786,73 \$ + variation des quantités : 1 918 918,01 \$) - Appel d'offres public 22-19491 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2078;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée approximative de 48 mois, laquelle s'engage à fournir, sur demande, des sites pour l'élimination ou la valorisation des résidus de balais de rue et des résidus de la fonte des neiges qui seront collectés sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19491;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 1 (Lot 9)	1 667 643,39 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 2 (Lot 10)	1 667 643,39 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 3 (Lot 11)	2 501 465,09 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 4 (Lot 12)	2 246 413,74 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 5 (Lot 13)	789 678,19 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 6 (Lot 14)	2 256 223,41 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 7 (Lot 15)	1 389 048,85 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 8 (Lot 16)	274 670,68 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 918 918,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Recyclage Notre-Dame inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1226987002

À 16 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.29 à 20.32 de l'ordre du jour.

CM22 1481

Approuver un projet d'acte par lequel 9399-8532 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, à des fins de réserve foncière, un terrain vacant d'une superficie de 1 078,4 mètres carrés, ayant front sur la rue Notre-Dame Est et situé à l'est de la rue Saint-Antoine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 619 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, sans contrepartie financière / Accorder une mainlevée partielle de l'hypothèque immobilière consentie en faveur de la Ville en ce qui concerne le lot 1 619 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2090;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel 9399-8532 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, à des fins de réserve foncière, un terrain vacant d'une superficie de 1 078,4 mètres carrés, constitué du lot 1 619 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la rue Saint-Antoine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie financière;
- 2- d'accorder, à même le projet d'acte de cession, mainlevée partielle de l'hypothèque immobilière consentie en faveur de la Ville, dont copie est publiée à la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 24 726 209, mais uniquement en ce qui concerne le lot 1 619 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1228703001

CM22 1482

Accorder un soutien financier maximal à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 740 000 \$ en 2023, 1 792 200 \$ en 2024 et 1 845 966 \$ en 2025 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes en situation de perte de logement et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 1 700 000 \$ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver un projet convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2100;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder une contribution financière maximale de 1 740 000 \$ en 2023, 1 792 200 \$ en 2024 et 1 845 966 \$ en 2025 à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes en situation de perte de logement et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination;
- 2- d'autoriser une dépense annuelle maximale de 1 700 000 \$ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1227031003

CM22 1483

Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à la Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM) pour la soutenir dans sa transformation organisationnelle en tant que gestionnaire d'un parc immobilier de près de 1700 logements abordables / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2101;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM), afin de le soutenir dans sa transformation organisationnelle en tant que gestionnaire d'un parc immobilier de près de 1 700 logements abordables;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation, la signature de la convention au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1228320001

CM22 1484

Faire un don de 285 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2093;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de faire un don de 285 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1227921001

À 16 h 34, le conseil débute l'étude du point 30.01.

À 17 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 décembre 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 décembre 2022 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Éric Alan Caldwell, M. Luis Miranda, M. Jérôme Normand et M. Dominic Perri

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 42.08

M. Éric Alan Caldwell, M. Luis Miranda, M. Jérôme Normand et M. Dominic Perri

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 42.08

M. Laurent Desbois

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, exprime, en son nom et aux noms de tous les membres du conseil, ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches du conseiller Dominic Perri qui a perdu sa mère. Elle souhaite par la suite un bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h 04, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ihinna Maya	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	De quelle manière les jeunes de 16 ans et moins peuvent-ils rejoindre une personne élue pour poser leurs questions au conseil municipal?
Grâce Uziell Kwamou	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Pourquoi les autobus sont-ils en retard causant ainsi des délais pour les jeunes?
Jean Duval	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Combien coûtent le bail et les travaux des locaux occupés par la Ville à la place Dupuis, de même que les coûts associés au service de sécurité? / Comment se fait-il que l'arrondissement de Ville-Marie utilise les services de sécurité (Gardium) ?
Robert Edgar	M. Aref Salem	Les municipalités faisant partie du Canada sont-elles toutes soumises aux mêmes lois? / Est-ce que les politiciens doivent suivre l'état de droit?
Celia Grimard	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Parc canin Mali dans l'arrondissement d'Outremont – Demande plus de transparence dans la suite du réaménagement de ce site / Commentaires sur la réponse reçue en demandant combien d'unités d'habitation et de stationnement sont prévues dans le futur projet
Jean-François Gagné	Mme Sophie Mauzerolle	Est-ce que l'Administration peut s'engager à développer des projets Rue-École dans tous les arrondissements de la Ville? / Invite la population à se mobiliser à ce sujet et demande plus de transport actif et de transport collectif afin de réduire la place de l'automobile
Laurian Ionita	Mme Martine Musau Muele	Est-ce qu'il y aura des réponses concrètes à nos questions? / Commentaires sur la réponse reçue

À 19 h 36, la présidente du conseil fait la lecture de 19 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Robin Boisvert	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Depuis les travaux du tunnel Loui-Hippolite, de nombreux groupe citoyens de Ville-Marie ont décrié le fait que la circulation dangereuse des véhicule a grandement augmenté sur la rue Parthenais, qui est devenu un détour (ou rat run) pcq Papineau est congestionné et qu'il y a aussi des travaux. Cette rue est une autoroute aux heures de pointe. Plusieurs personnes ont fait des appels au 311 depuis des semaines. Trouvez vous que votre administration n'a pas réagi assez rapidement? Est-ce la lenteur de la procédure administrative qui a fait qu'aucune mesure d'apaisement de la circulation ait été mise en place sur Parthenais précisément, depuis des semaines que c'est demandé. Et on ne parle pas ici de quelques interdictions de virage à gauche. Sur Parthenais, entre Masson et Rachel il y a 10 dos d'âne et ce n'est même pas un corridor scolaire comme c'est le cas au coin de DeRouen. Y aurait-il un moyen d'être + proactif rapidement et + à l'écoute lorsqu'une situation dangereuse est relevée?

Martin Lipmann	M. Robert Beaudry	<p>Le Parc Canin Mali est une communauté forte de gens, jeunes, vieux, seuls, en famille, un lieu extrêmement important pour maintenir un lien social entre tous ces gens, d'Outremont, de Ville Marie, du Plateau et d'ailleurs. Je pourrai vous parler d'Huguette, 78 ans, veuve depuis moins d'un an, qui se recrée une vie sociale avec son bébé chien. Elle au parc tous les matins à 7h. En quelques chiffres, le Parc Mali c'est plus de 20 000 personnes ainsi que plus de 2000 chiens qui fréquentent ce parc sur une base hebdomadaire. Ma question est donc pour M. Beaudry : Quels sont vos plans concrets pour protéger et préserver cet espace vert de 8000 m² pour la communauté des propriétaires de chien à Montréal ?</p>
Chantal Mantha	M. Robert Beaudry	<p>S'il advient que le parc canin d'Outremont, nommé Mali en l'honneur de la chienne rescapée par Frédéric Back, soit démantelé, déplacé ou réduit à un petit carré clôturé comme tant d'autres parcs destinés aux chiens, comment expliqueriez-vous à M. Back le sacrifice de cet espace de nature en ville, l'abattage d'arbres matures et la disparition d'un lieu de convivialité qui a fait tant de bien aux humains et aux chiens qui l'ont fréquenté depuis des décennies?</p>
Antoine LeBrun	Mme Sophie Mauzerolle	<p>J'ai été profondément choqué par le décès de Maria Legenkovska qui a été tué en se rendant à pied à l'école. J'ai été très content d'entendre la mairesse Valérie Plante ne pas se limiter à parler de saillies de trottoir et de dos - d'âne, mais d'également parler de la nécessité de réduire le nombre de voiture présentes dans les corridors scolaires et dans la ville en général. Qu'est-ce qui est prévu concrètement pour que cela se réalise à court terme? Est-ce que la ville prévoit mettre en place un programme de sécurisation aux abords des écoles qui serait spécifiquement dédié aux mesures empêchant la circulation (ex. retrait de rue, installation de déviateurs de circulations avec sens uniques, rues écoles).</p>
Jessica Nguyen	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>J'ai vécu sur l'île de Montréal toute ma vie, jusqu'à récemment, lorsque le loyer est devenu inabordable. Je vis maintenant à l'extérieur de l'île et je dois faire la navette avec ma voiture pour aller travailler à Verdun. Tout ce que Projet Montréal a dit qu'il ferait a créé l'expérience exactement inverse. La plupart des Montréalais partent parce que la ville n'est plus abordable, ce qui fait que plus de voitures circulent à Montréal. Pourquoi ? Parce que la ville ne peut pas fournir aux Montréalais des options adéquates et fiables avec notre système de transport. Le nombre d'accidents a augmenté sous votre administration. Quand allez-vous enfin comprendre ce qui se passe dans votre ville et le réparer ?</p>

Jean-Michel Petit	Mme Christine Black	<p>Vous êtes sans doute outrée de l'événement ayant tué la jeune fillette de 7 ans mardi dernier. Aux abords de l'école Ste-Gertrude, les mêmes enjeux sont présents depuis mon arrivée à l'école en 2009 et ce, malgré la resignalisation de quelques poteaux et le marquage au sol effectué pour "apaiser" la circulation : voitures arrêtées en double ou même en triple, U-Turn devant l'école aux heures d'affluence, vitesse excessive en tout temps, non - respect de la signalisation en vigueur, blocage du trottoir avec les voitures. Nous vivons cette situation à TOUS les jours de l'année scolaire, sans aucune exception. Déjà à 2 reprises dans les dernières années, 2 enfants ont été happé par des véhicules fautifs. Pour les besoins de la greffe, je tiens à soumettre qu'il y aura des morts avant la fin de ma carrière si rien n'est fait! Madame Black, qu'entendez-vous faire concrètement sur le boulevard Ste-Gertrude, à part des études, pour régler la situation une bonne fois pour toute?</p>
Valérie Bissonnette	M. Laurent Desbois	<p>Ce parc canin occupe une place importante dans la communauté. Il est beaucoup aimé par les citoyens, très utilisés par ceux - ci et essentiel à la santé mentale de leurs compagnons canins (ce qui sincèrement en fait un enjeu de santé publique parce qu'un chien qui n'est pas dépensé ni socialisé peut certainement être plus réactif). Y-a-t'il vraiment une intention de détruire ce parc, si oui, par quoi sera t'il remplacé?</p>
Zaldy Ramos	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	<p>I have been waiting on the list for housing for many years. When Projet Montréal won, I was so happy and I thought things were finally going to get better. It's been 5 years and I still am waiting for my turn for social housing. Why did you tell everyone you built more housing than you really did? It's not fair for the people that are counting on you.</p>
Pierre-Alexandre Tremblay	M. Aref Salem	<p>On a pu voir l'ampleur du gouffre que constitue la vision d'Ensemble Montréal la semaine dernière: pendant que tout Montreal demandait plus de sécurité dans nos rues, le conseiller Sonny Moroz dénonçait avec arrogance un projet de saillies de trottoir dans son district. On est habitué aux réflexes de dinosaures de cette opposition sur les pistes cyclables, jamais bonnes, jamais à l bonne place, mais on les pensait au moins arrivés en 2009 sur les saillies. On va toujours trop vite pour ceux qui veulent aller nulle part, dit le dicton; j'ajouterais, pour ceux qui veulent aller nulle part en pick up ou VUS. L'administration en place devrait faire plus de verdissement et de sécurisation, pas moins. Le chef de l'opposition peut-il il s'engager à rappeler à l'ordre ses troupes pour qu'ils défendent les piétons montréalais, plutôt que le parking illégal à tout prix comme la vision morose de son conseiller de Snowdon?</p>
Stéphane Dubray	Élu-e responsable (M. Robert Beaudry)	<p>La ville de Montréal se décrit ouvertement comme une ville connectée plus humaine: https://montreal.ca/unites/laboratoire - de - linnovation - urbaine - de - montreal Alors pourquoi utiliser un formulaire Google qui, en plus, est limité en nombre de caractère pour recueillir les avis et questions des citoyens. Et pourquoi utiliser Facebook à la dernière minute pour le diffuser. Il ne s'agit plus de trouver des excuses mais plutôt de démontrer une vision cohérente à long terme. Quand allez-vous créer de vrais campagnes de consultations? SVP, oublions le 311 et les séances d'informations trop tardives, ou la sympathique brigade qui fait du porte à porte en août. Cela n'abouti malheureusement jamais.</p>

Norman Sabin	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	It has been 1 week since the horrible accident on Parthenais St. As for cause, the public has declared speeding, but we have no official Police version. Cause or causes is important because Vision Zero is not about curb extenders or speed bumps. VZ is a comprehensive program that seeks to identify true cause, and implement proper solutions. Can Council tell Montrealers what actually happened Dec 13? Was speeding the only factor? Was the driver on his cell? Was he using Garmin? Did he fall asleep? Was it his first time driving on Parthenais? Was the Stop easy to see? Did the children cross in a way no driver could have avoided? Curb extenders, stop signs, and pedestrian signals increase congestion, emissions, cost, and driver anger, and may paradoxically increase accident rates. Intersections with curb extenders may prove dangerous for pedestrians as impatient drivers run Stops and Reds. I would invest in Crossing Guards. We need to learn from Dec 13, and get this right.
Simon Paquette	M. Sonny Moroz	Bonjour M. Moroz, Le 19 septembre dernier, je vous ai demandé comment vous souhaitiez pousser pour sécuriser les déplacements cyclables au - dessus de Décarie dans Snowdon. Vous m'avez répondu que vous souhaitiez la mise en place immédiate d'un lien sur Bourret. Malheureusement, le 12 décembre, vous avez voté contre le projet de voie cyclable protégée sur Bourret. Honnêtement, je ne comprends pas. Je pense que comme résident de l'arrondissement qui se déplace entre autres à vélo, j'ai aussi des droits. Dans un contexte où l'arrondissement n'a pratiquement aucun axe cyclable protégé, que 73,5% de la voirie de l'arrondissement est allouée à l'automobile et que Décarie est le modèle de l'urbanisme hostile, quel est votre plan pour notre qualité de vie et pour des déplacements conviviaux dans le secteur? Votre parti ne proposait-il pas de réduire l'espace automobile sur Décarie lors de l'élection? Merci de répondre à mes insécurités, car vous comprendrez que je ne suis pas optimiste.
Samuel Milette-Lacombe	Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)	La tragédie de la semaine dernière, où une enfant se rendant à son école a été tuée par un automobiliste m'a grandement ébranlé. En tant que père d'une fillette qui fréquente une école primaire, je vois souvent des automobilistes circuler et se stationner de manière dangereuse autour de l'école. Pourtant, à l'école Louis-Colin où ma fille va, il y a eu le programme de sécurisation autour des écoles. Le grand nombre de places de débarcadère pour les parents en autos n'ont à peu près pas été affectées, continuant d'indiquer aux gens qu'aller à l'école en auto est une option encouragée. De plus, les mauvais comportements persistent, la direction a du même avertir les parents récemment. Paris a mis en place un programme de rues-écoles, des rues fermées aux voitures autour des écoles, on en compte 168 et 30 nouvelles seront faites en 2023. À Montréal, on a fait quelques pilotes seulement, que l'on ne pérennise pas. À quand aurons-nous un programme généralisé de rues-écoles à Montréal?
Sophie Cengarle	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Le SPVM recrute des brigadiers scolaires sur appel à 20\$ de l'heure. Il faut croire que cette offre n'est pas très alléchante puisqu'il manque considérablement de brigadiers dans la ville. Pouvons-nous engager plus de brigadier à la Ville de Montréal? S'il y a un quota maximum de 600 brigadiers, pouvons-nous rehausser ce quota?

Galina Koulakova	Élu-e responsable (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	En tant que résidente de Bourret, je remets en question la décision du conseil de CDN - NDG d'aménager une piste cyclable sur notre rue. Une pétition contre ce projet a été signée par 145 résidents du secteur. Cette pétition n'a été aucunement prise en considération lors du vote bien qu'elle était reçue à l'administration de l'arrondissement. De nombreux résidents ont aussi adressé à la mairesse Kasoki Katahwa leurs courriels, en exprimant notre désaccord unanime avec le projet car le problème de stationnement restent le plus gros problème pour les résidents de notre rue, qui a un centre communautaire très fréquenté et une garderie. De plus, certains résidents n'ont même pas d'accès à une entrée. À la place, la mairesse a déclaré qu'elle allait venir parler aux résidents une fois que la décision soit prise. Alors, pourquoi notre opinion n'a pas été écoutée lors de la prise de cette décision? Sera la piste démontée en hiver pour nous accorder plus de places de stationnement?
Jenny Chen	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	We are residents who have been impacted by the 24/7 low frequency noise from the ventilation system of the adjusted building 1111 Atwater for the past 2 months. More than 50 residents are impacted. We are requesting the city to help us with force the building to stop/reduce the noise right away. Talking to its building manager or calling 311 do not work. Polices doesn't accept low frequency noise. 1111Atwater refused to stop the noise and they think it is normal to have louder 24/7 noise since the building is still constructed. it is hard to say whether the noise will be reduced or stopped after the construction is done. We can't sleep. We need the noise to be stopped right away. We called 311. A noise control technician of Villa - Marie came and measured the noise. He told us he would make an appointment with the noise source to stop the noisy machines, but we haven't received any update from him. Also, we'd like to ask the city update the bylaws to resolve the similar issue faster
Jérôme Saunier	Mme Caroline Bourgeois (Mme Ericka Alneus)	L'Espace Rivière comportera une passerelle interne inaccessible pour les personnes à mobilité réduite. La conception était pourtant censée (citation) "éviter la ségrégation et la stigmatisation par l'espace". Cependant, l'espace sera ségrégationniste et stigmatisant. Le même problème a déjà été signalé au Biodôme, dont la jolie passerelle est inaccessible pour les personnes à mobilité réduite. La présence d'ascenseurs ne règle pas la question de l'iniquité fondamentale de traitement de ces personnes puisqu'elles sont exclues d'une partie du bâtiment. Comment la Ville a-t-elle pu permettre cette infraction à sa politique d'accessibilité universelle, à la Charte montréalaise des droits et responsabilités et à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, et qu'entendez-vous faire pour corriger la situation? Merci.
K. A. Galcon	Élu-e responsable (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	Hello, I have lived on my street in CDN - NDG for over 25 years and I've always felt safe in my neighbourhood. In the last months, so many of my neighbours and friends have had their cars stolen from their own driveways. There's not one day that goes by that I don't see a friend, family member or an acquaintance posting their stolen car on social media. Many of my neighbours have had their homes broken into in the middle of the day. This is not normal and it's really traumatizing. What are you doing to address this increase of crime in residential areas especially with the holidays coming up? Thank you

Hannah Beattie	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	On est actuellement très très loin du Vision Zéro. Beaucoup de conducteurs de véhicules sur leur cellulaire en conduisant (je dirai 20-30% de ceux que je croise! - parfois même des poids lourds), ou avec une autre distraction; stops, feux et passages piétons non respectés, en plus des excès de vitesse partout - ces comportements sont devenus la norme à Montréal plutôt que socialement inacceptables. Les choses doivent changer radicalement à Montréal. Qu'attend-on pour faire une campagne massive de sensibilisation, pour que la police mette beaucoup plus de tickets pour contrer cela, s'assurer qu'il y ait des réelles conséquences pour les homicides et blessures causés, et quels sont les autres moyens que vous pouvez mettre en place du côté de la ville? Et du côté de la SAAQ, est-ce que la population entière pourrait repasser à chaque année un test théorique de conduite en ligne?
----------------	--	--

À l'épuisement des questions transmises par le formulaire Internet et en vertu du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 20. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 21, le conseil reprend ses travaux au point 30.01.

CM22 1485

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2027, soit pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an, des contrats de location avec opératrice ou opérateur ainsi que la formation des opératrices et opérateurs conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1834;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2027, soit pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an, des contrats de location avec opératrice ou opérateur ainsi que la formation des opératrices et opérateurs, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa
Mme Christine Black
M. Laurent Desbois
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Stéphane Côté
M. Michel Bissonnet

d'apporter les amendements suivants au point 30.01 :

- 1- de prolonger jusqu'au 30 juin 2025, soit pour une période de 30 mois, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an, des contrats de location avec opératrice ou opérateur ainsi que la formation des opératrices et opérateurs;
- 2- de mandater le SMRA de produire et présenter à l'ensemble des élus-es municipaux un bilan annuel et un bilan de performance sur le prolongement de la présente déclaration de compétence en avril 2025;
- 3- de mandater le SMRA de s'assurer dans le cadre de la mutualisation, en collaboration avec les arrondissements et en s'appuyant sur les besoins opérationnels entendus, que les arrondissements ont des véhicules et équipements en quantité suffisante pour assurer, sur leur territoire, un niveau de service à la population actuel ou supérieur;
- 4- de mandater le SMRA de développer les critères balisant la prise en charge des frais de locations de moins d'un an, en concertation avec les arrondissements et une fois l'exercice d'identification des besoins opérationnels et de mutualisation terminés dans le cadre du prochain exercice de refonte du financement des services et des arrondissements, pour répondre aux situations où la disponibilité de véhicules ou équipements préalablement déterminé compromettrait les services à la population.

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

La présidente du conseil cède la parole à la responsable de la concertation avec les arrondissements et de l'eau au comité exécutif, Mme Maja Vodanovic, qui indique que l'Administration accepte l'amendement du chef de l'opposition officielle.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement du chef de l'opposition officielle et le déclare adopté à la majorité de voix avec la dissidence du conseiller Richard Deschamps.

Le débat se poursuit sur le point 30.01, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole à Mme Maja Vodanovic afin qu'elle exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil remercie Mme Vodanovic, met aux voix le point 30.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Richard Deschamps

30.01 1225382035

À 20 h 36, le leader de la majorité, m. Alex Norris, avec le consentement unanime des membres du conseil, modifie la séquence de l'ordre du jour et appelle les points 51.01 à 51.04 afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence d'invités dans la salle du conseil.

À 20 h 36,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 à 51.04 de l'ordre du jour.

CM22 1486

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de désigner Mme Marie Plourde à titre de mairesse suppléante pour un mandat de six mois se terminant le 30 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM22 1487

Approuver le renouvellement de mandat au Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2043;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de renouveler le mandat de Mme Anne-Marie Parent, à titre de membre au Comité Jacques-Viger, pour un second mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1227939002

CM22 1488

Nominations au Conseil du patrimoine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2109;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer M. Denis Boucher, historien, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, jusqu'au 20 décembre 2025;
- 2- de nommer Mme Ève Wertheimer, architecte en conservation, à titre de vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un mandat de trois ans, à compter du 25 février 2023;
- 3- de nommer Mme Mira Haidar, architecte paysagiste, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, à compter du 25 février 2023, et ce, jusqu'au 27 septembre 2024;
- 4- de remercier M. Peter Jacobs et Mme Cécile Baird pour leur contribution au Conseil du patrimoine de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1227939003

CM22 1489

Nominations et désignations au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2110;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de désigner M. Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil, à titre président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2023;
- 2- de désigner Mme Myriam Boileau, à titre de vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2023;
- 3- de désigner M. Gabriel Laferrière, à titre de vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2023;
- 4- de nommer Mme Tydia Allouche, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2025, en remplacement de Mme Alice Miquet;
- 5- de nommer Mme Melissa Ben Meddour, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2025, en remplacement de M. Rizwan Ahmad Khan;
- 6- de nommer Mme Myriam Bravo, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2025, en remplacement de Mme Jessica Condemi;
- 7- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1227181005

À 20 h 58,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.02 à 30.05 de l'ordre du jour.

CM22 1490

Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 2023, quant à l'exercice des pouvoirs de formation des opérateurs de véhicules et équipements roulants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1836;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 2023, quant à l'exercice des pouvoirs de formation des opérateurs et équipements roulants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa
Mme Christine Black
M. Laurent Desbois
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Stéphane Côté
M. Michel Bissonnet

d'apporter l'amendement suivant au point 30.02 :

- 1- de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de 30 mois, à partir du 1^{er} janvier 2023, quant à l'exercice des pouvoirs de formation des opérateurs de véhicules et équipements roulants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 2- de mandater le SCA de produire et présenter à l'ensemble des élus-es municipaux en avril 2025 un bilan de performance sur le prolongement de la présente déclaration de compétence.

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

La présidente du conseil cède la parole à la responsable de la concertation avec les arrondissements et de l'eau au comité exécutif, Mme Maja Vodanovic, qui indique que l'Administration accepte l'amendement du chef de l'opposition officielle.

Le débat se poursuit sur le point 30.02, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole à Mme Maja Vodanovic afin qu'elle exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil remercie Mme Vodanovic, met aux voix le point 30.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité.

30.02 1223948002

CM22 1491

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1914;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

que la somme de 230,6 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1223843014

CM22 1492

Adoption d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2023)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1918;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022, par sa résolution CM22 1362;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

1- La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2023, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	295 198	3,201
Beaconsfield	507 607	5,504
Côte-Saint-Luc	611 715	6,633
Dollard-Des Ormeaux	941 661	10,211
Dorval	1 430 054	15,507
Hampstead	242 111	2,625
L'Île-Dorval	1 621	0,018
Kirkland	651 462	7,064
Mont-Royal	1 192 748	12,934
Montréal-Est	392 910	4,261
Montréal-Ouest	130 149	1,411
Pointe-Claire	1 389 576	15,068
Senneville	72 442	0,786
Sainte-Anne-de-Bellevue	177 604	1,926
Westmount	1 184 977	12,850
Total	9 221 834	100,000

- 2- Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrrages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2023, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1223843009

CM22 1493

Accepter la demande de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles quant à la permission d'utiliser le terrain constitué du lot 1 075 894 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 620,30 mètres carrés, à des fins de jardins collectifs pour une période de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2033;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter la demande de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles quant à la permission d'utiliser le terrain constitué du lot 1 075 894 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 620,30 mètres carrés, à des fins de jardins collectifs pour une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1228042007

À 21 h 06,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

CM22 1494

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la gestion du contrat de contribution financière pour le projet d'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2040;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la gestion du contrat de contribution financière pour le projet d'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4),
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1228781002

CM22 1495

Accepter l'offre de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du chalet Jean-Paul II du parc Jarry, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2038;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du Chalet Jean-Paul II du parc Jarry, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4),

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1227725001

CM22 1496

Offrir au conseil d'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la réalisation des travaux du projet « Ponceaux, passerelles et éclairage - Phase 2 - Grande passerelle » sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2037;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la réalisation des travaux du projet « Ponceaux, passerelles et éclairage - Phase 2 - Grande passerelle » sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle et que la dépense du contrat 22-6736 soit assumée à 4,9 % par l'arrondissement de LaSalle et à 95,1 % par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1229689002

CM22 1497

Approuver la stratégie immobilière des bâtiments vacants et excédentaires développée par le Service de la gestion et de la planification des immeubles et autoriser le déploiement de cette stratégie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2035;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la stratégie immobilière des bâtiments vacants et excédentaires développée par le Service de la gestion et de la planification des immeubles;
- 2- d'autoriser le déploiement de cette stratégie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1225015002

CM22 1498

Approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool des organismes Quartier Éphémère, Centre D'arts Visuels et Productions Gamaco inc., dans le cadre des événements soutenus par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2119;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Quartier éphémère, centre d'arts visuels, enregistré au numéro 1146425799, dans le cadre des deux événements organisés par l'organisme Exposé Noir (NEQ 1173510497) et soutenus par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool » dont les deux événements se dérouleront les 14 janvier et 11 février 2023, de 20 h à 8 h à la fonderie Darling;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Productions Gamaco inc., enregistrée au numéro 1143798461, dans le cadre de l'événement Nocturnes Mapp_Mtl x Shift Radio organisé par l'organisme Festival international de projection illusionniste de Montréal (NEQ 1172526445) et soutenu par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool » dont l'événement se déroulera le 21 janvier 2023, de 22 h à 8 h au Club Soda.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1228994009

À 21 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 à 30.13 de l'ordre du jour.

CM22 1499

Autoriser la Ville de Montréal à déposer deux projets de demande d'aide financière auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du Ministère des Affaires municipales, dans le cadre des appels à projet, du 1^{er} septembre au 15 octobre 2022, pour le volet « Aménagements résilients » et pour le volet « Relocalisation »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2106;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la Ville de Montréal à déposer deux projets de demande d'aide financière, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre des appels à projets pour un projet du volet Aménagements résilients et pour un projet du volet Relocalisation, pour la période du 1^{er} septembre au 15 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1229339001

CM22 1500**Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2121;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'assujettir au droit de préemption pour une durée de 10 ans, aux fins d'habitation, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal:

1 110 255	1 110 256	1 113 511	1 113 512	1 113 651	1 113 652
1 006 302	1 434 592	1 434 586	1 434 587	1 434 588	1 434 589
1 434 854	1 434 855	1 434 856	1 434 859	2 174 094	2 606 899
2 647 800	2 173 549	2 174 009	5 648 330	3 322 780	2 174 499
2 174 495	2 174 494	2 174 493	2 174 497	2 174 498	2 174 003
2 174 024	2 174 023	2 174 009	2 173 948	2 173 990	2 173 988
2 173 848	2 174 182	2 174 022	2 174 025	2 482 624	2 174 020
2 174 017	2 173 995	2 173 949	2 173 950	2 173 952	2 173 953
2 173 954	2 173 966	2 173 967	2 174 196	2 174 200	1 930 202
1 929 993	1 930 247	1 929 989	1 929 988	1 157 003	1 157 004
1 157 005	1 157 007	1 157 008	1 270 070	1 270 067	1 270 068
1 270 069	1 503 868	1 503 857	1 504 340	1 122 004	1 122 214
1 123 026	1 123 104	1 123 105	1 125 066	1 125 326	1 125 521
1 125 816	1 126 023	1 126 165	1 126 175	6 410 356	6 410 357
6 410 358	1 260 162	1 260 163	1 260 160	1 260 161	1 153 579
1 260 164	1 260 157	1 260 158			

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1228018005

CM22 1501

Autoriser deux virements budgétaires totalisant 11 396 \$ pour l'année 2022 et 284 715 \$ pour l'année 2023 en provenance de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications ainsi que le déplacement de trois postes cols blancs permanents et les occupants, à compter du 17 décembre 2022 / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 290 409 \$ pour l'année 2024 et les années subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2113;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser deux virements budgétaires totalisant 11 396 \$ pour l'année 2022 et 284 715 \$ pour l'année 2023 en provenance de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications ainsi que le déplacement de trois postes cols blancs permanents et les occupants à compter du 17 décembre 2022;

- 2- de prévoir un ajustement récurrent de la base budgétaire de 290 409 \$ pour l'année 2024 et les années subséquentes dans les enveloppes respectives.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1223267003

CM22 1502

Offrir aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un service de gestion du parc de véhicules et d'équipements roulants, incluant l'acquisition, l'entretien et la gestion des ateliers mécaniques, de même que la gestion du carburant, à l'exception des contrats de location de moins d'un an, des contrats de location avec opératrice ou opérateur, ainsi que la formation / Un conseil d'arrondissement doit accepter l'offre du conseil de la ville au plus tard le 20 janvier 2023 pour que l'échange de services prenne effet / Une fois l'offre acceptée dans ce délai, l'échange de service prévaut jusqu'au 31 décembre 2027, et ce, dans les conditions proposées par le Plan de transformation 2023-2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2118;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'offrir aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un service de gestion du parc de véhicules et d'équipements roulants, incluant l'acquisition, l'entretien et la gestion des ateliers mécaniques, de même que la gestion du carburant, à l'exception des contrats de location de moins d'un an, des contrats de location avec opératrice ou opérateur, ainsi que la formation. Un conseil d'arrondissement doit accepter l'offre du conseil de la Ville au plus tard le 20 janvier 2023 pour que l'échange de services prenne effet. Une fois l'offre acceptée dans ce délai, l'échange de service prévaut jusqu'au 31 décembre 2027, et ce, dans les conditions proposées par le Plan de transformation 2023-2027 joint au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

de retirer le point 30.14, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Adopté à l'unanimité.

30.14 1225382038

CM22 1503

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 29 597 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 597 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1224815003

CM22 1504

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 62 098 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection et de verdissement des parcs locaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 62 098 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection et de verdissement des parcs locaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1224815004

CM22 1505

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1224815005

CM22 1506

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 32 100 000 \$ afin de financer les acquisitions immobilières ainsi que les travaux d'aménagement de la place publique Gérald-Godin et des rues aux abords

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 100 000 \$ afin de financer les acquisitions immobilières ainsi que les travaux d'aménagement de la place publique Gérald-Godin et des rues aux abords », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1226006002

CM22 1507

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », les modifications visent à élargir la portée de l'article 5.3 du règlement afin de permettre à un membre du conseil de s'absenter sans pénalité en raison d'une obligation reliée à la garde de son enfant âgé de 14 ans et moins ou de son enfant ayant des besoins particuliers, lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

41.05 1223599001

CM22 1508

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1223599005

À 21 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

CM22 1509

Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2023)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2023) » à l'assemblée du conseil municipal du 29 novembre 2022 par sa résolution CM22 1366;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2023) » à l'assemblée du conseil municipal du 29 novembre 2022 par sa résolution CM22 1366;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1931;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2023) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
Mme Andrée Hénault
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

42.01 1223843005

Règlement 22-051

CM22 1510

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2023)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2023) » à l'assemblée du conseil municipal du 29 novembre 2022 par sa résolution CM22 1367;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2023) » à l'assemblée du conseil municipal du 29 novembre 2022 par sa résolution CM22 1367;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1932;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2023) ».

ESPACE DE TROP

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
Mme Andrée Hénault
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

42.02 1223843006

Règlement 22-052

CM22 1511

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2023)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2023) » à l'assemblée du conseil municipal du 29 novembre 2022 par sa résolution CM22 1368;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2023) » à l'assemblée du conseil municipal du 29 novembre 2022 par sa résolution CM22 1368;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1933;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1223843007

Règlement 22-053

CM22 1512

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 29 novembre 2022 par sa résolution CM22 1369;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 29 novembre 2022 par sa résolution CM22 1369;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1934;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1223843008

Règlement 10-007-7

CM22 1513

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) » à l'assemblée du conseil municipal du 29 novembre 2022 par sa résolution CM22 1370;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) » à l'assemblée du conseil municipal du 29 novembre 2022 par sa résolution CM22 1370;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1940;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1229135001

Règlement 22-054

À 21 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

CM22 1514

Adoption - Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2023)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2023) » à l'assemblée du conseil municipal du 29 novembre 2022 par sa résolution CM22 1372;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2023) » à l'assemblée du conseil municipal du 29 novembre 2022 par sa résolution CM22 1372;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2022 par sa résolution CE22 1937;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1223843026

Règlement 22-055

CM22 1515

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 novembre 2022 par sa résolution CM22 1335;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 novembre 2022 par sa résolution CM22 1335;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1842;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1226976001

Règlement 03-009-14

CM22 1516

Adoption - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 novembre 2022 par sa résolution CM22 1336;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 novembre 2022 par sa résolution CM22 1336;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1844;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur le point 42.08.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Puzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Sasseville et Sauvé. (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian et Hénault. (21)

Résultat: En faveur : 38
Contre : 21

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 42.08 adopté à la majorité des voix.

42.08 1228373001

Règlement 18-020-3

CM22 1517**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de réviser la carte du patrimoine bâti et de revoir les hauteurs et les densités maximales permises pour le secteur du Quartier chinois situé dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de réviser la carte du patrimoine bâti et de revoir les hauteurs et les densités maximales permises pour le secteur du Quartier chinois situé dans l'arrondissement de Ville-Marie à l'assemblée du conseil municipal du 24 janvier 2022 par sa résolution CM22 0025, et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM22 0025 du conseil municipal lors de son assemblée du 24 janvier 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation a eu lieu entre le 4 mai et le 8 juin 2022 à l'hôtel Holiday Inn Centreville, situé au 999 rue Saint-Urbain et annoncée au préalable par un avis public en date du 14 avril 2022, sur ce projet de règlement;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 21 novembre 2022 par sa résolution CM22 1269;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2053;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de réviser la carte du patrimoine bâti et de revoir les hauteurs et les densités maximales permises pour le secteur du Quartier chinois situé dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1218155003

Règlement 04-047-235

À 22 h 09

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

De poursuivre les travaux au-delà de 22 h, afin d'épuiser les points inscrits à l'ordre du jour, conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation est agréée.

À 22 h 10,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 et 46.02 de l'ordre du jour.

CM22 1518

Renommer « bibliothèque Éva-Circé-Côté » la bibliothèque Saint-Charles, située au 2333, rue Mullins et au 1050, rue d'Hibernia, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2022 par sa résolution CE22 2061;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de renommer « bibliothèque Éva-Circé-Côté » la bibliothèque Saint-Charles, située au 2333, rue Mullins et au 1050, rue d'Hibernia, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le nouveau nom prendra effet lors de l'ouverture de la bibliothèque réaménagée.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1224521004

CM22 1519

Nommer le parc Suzanne-Beaudoin-Dumouchel et la rue Lauraine-Vaillancourt, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2022 par sa résolution CE22 2127;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer « parc Suzanne-Beaudoin-Dumouchel » le parc situé au nord-ouest de l'intersection formée par le boulevard Crémazie Est et l'avenue Christophe-Colomb, et constitué du lot numéro 3 051 805 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, ainsi que « rue Lauraine-Vaillancourt » la nouvelle rue rattachée à la rue Meilleur, entre la rue Sauvé Ouest et la place Meilleur, et constituée du lot numéro 6 191 165 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme indiqué sur les plans joints au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1229026008

CM22 1520**Motion de l'opposition officielle demandant de limiter l'endettement des générations futures**

Le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa et la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que le Programme décennal d'immobilisations (PDI) a pour objectif de permettre le maintien et la protection des actifs de la Ville, ainsi que le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures;

Attendu que les nouvelles réalités liées aux changements climatiques demandent des investissements massifs dans des infrastructures adaptées et résilientes;

Attendu qu'il est nécessaire de poursuivre le rattrapage dans le but d'éliminer le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts dû à des décennies de négligence et de sous-investissements;

Attendu que, selon Statistique Canada, le taux d'inflation national en 2022 était de 6,9 % et que le Conference Board du Canada projette un taux de 4 % pour la région métropolitaine de Montréal en 2023;

Attendu que nous sommes probablement à l'aube d'un ralentissement économique mondial et que la Banque du Canada a procédé à six hausses consécutives du taux d'intérêt directeur depuis le mois de mars 2022 afin de contrôler la montée de l'inflation;

Attendu que, selon les projections, la part des intérêts sur le coût de la dette de la Ville de Montréal s'élèvera à 463 millions de dollars pour l'année 2023;

Attendu que dans le contexte actuel de forte inflation et de pénurie de main-d'œuvre, les dépenses en immobilisations seront confrontées à des augmentations de coûts;

Attendu que dans son budget de fonctionnement 2023, la Ville de Montréal prévoit emprunter 1,13 milliard de dollars, notamment afin de financer des infrastructures durables et de rattraper le déficit accumulé d'entretien des actifs;

Attendu que la dette brute consolidée de la Ville de Montréal, incluant la Société de transport de Montréal (STM), se chiffre à 16,4 milliards de dollars dans le budget de fonctionnement 2023;

Attendu que le coût net du service de la dette par rapport aux dépenses est toujours inférieur au ratio maximal imposé par la politique de gestion de la dette, qui est de 16 %;

Attendu que le budget de fonctionnement 2023 prévoit un ratio d'endettement de la Ville de Montréal s'élevant à 114 % par rapport à ses revenus annuels, ce qui respecte le plafond d'endettement établi par la dérogation de 2019;

Attendu qu'il est prévu que le recours à l'emprunt diminue d'ici 2027 afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette;

Attendu que les investissements en immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal se chiffrent à 22 milliards de dollars et à 20,4 millions de dollars pour la STM;

Attendu qu'en 2004, la Ville de Montréal s'est dotée d'une Politique de gestion de la dette ayant pour but de fixer un plafond d'endettement équivalent à 100 % de ses revenus annuels et d'établir une marge de sécurité en matière d'endettement afin de s'adapter aux imprévus économiques et aux situations d'urgence;

Attendu que la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle;

Attendu qu'en 2019, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé une dérogation à la Politique de gestion de la dette dans le but d'élever le plafond d'endettement possible à 120 % des revenus annuels de la Ville jusqu'en 2026;

Attendu que la Ville de Montréal prévoit toujours revenir sous le ratio de 100 % selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019, soit en 2027;

Attendu que la planification des investissements pour les années à venir est en adéquation avec les limites d'endettement de la Ville, et que des investissements suffisants dès aujourd'hui contribuent à limiter l'endettement des générations futures;

Attendu que le maintien de la cote de crédit Aa2, attribuée par l'agence de notation Moody's en 2006, et la cote AA stable, attribuée par Standard & Poor's en juin 2022, atteste de la rigueur dans la gestion de la dette;

Attendu que, pour limiter le recours à l'emprunt et financer les immobilisations, la Ville de Montréal a mis en place une Stratégie d'accroissement du paiement au comptant;

Attendu que la Ville de Montréal poursuit sa stratégie de paiement au comptant des immobilisations et que 460 millions de dollars supplémentaires seront consacrés à cet effet, une hausse de 107 millions de dollars en 2023;

Attendu que le paiement au comptant des immobilisations s'élève à 45,6 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2023-2032, pour un total de 10 milliards de dollars;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem
M. Laurent Desbois
Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à revenir à une limite du ratio d'endettement de 100 % de ses revenus annuels et à respecter la Politique de la gestion de la dette en 2027, soit lorsque la dérogation prendra fin;
- 2- s'engage à respecter la Stratégie d'accroissement du paiement au comptant afin de limiter l'endettement des générations futures.

ESPACE DE TROP

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Alan DeSousa, pour sa présentation.

D'entrée de jeu, M. DeSousa présente la motion en rappelant notamment que la dette et le contrôle de la dette doivent demeurer une priorité pour toutes et tous ici à Montréal. Il conclut en se disant satisfait de s'entendre avec l'Administration sur les moyens afin de faire face à cette situation.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Alan DeSousa pour sa présentation et cède la parole à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier.

Mme Ollivier, en débutant, expose quelques éléments de la nouvelle version consensuelle de cette motion dont l'importance d'investir dans le déficit d'entretien et de lutter contre les changements climatiques par l'implantation d'infrastructures durables, adaptées et résilientes. En terminant, Mme Ollivier réitère toute l'attention accordée aux générations futures afin de limiter leur endettement.

Enfin, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Ollivier pour son intervention, met aux voix le point 65.01 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.01

CM22 1521**Motion de l'opposition officielle demandant au Service des finances de fournir un état d'avancement sur le rapport préélectoral audité par le Bureau du vérificateur général**

Le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa, et la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.02. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que le budget est un document central en démocratie municipale puisqu'il représente les engagements de la Ville envers les citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui seront données aux prestations de services publics;

Attendu que la capacité du conseil municipal à prendre des décisions éclairées repose sur une bonne compréhension de la situation financière de la Ville et des coûts liés aux programmes, politiques et plans d'action sur lesquels il vote;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public que tous les élus puissent échanger de façon égale des diverses propositions, en disposant des mêmes informations;

Attendu qu'un rapport préélectoral renseigne les électeurs sur l'état des finances publiques de la Ville, permet d'en apprécier le contenu et représente une base commune permettant à toutes les formations politiques de développer leur plateforme électorale;

Attendu que la Ville de Montréal est la seule ville au Canada à produire un rapport préélectoral, la plaçant à l'avant-garde des bonnes pratiques en matière de finances publiques sur la scène municipale;

Attendu que l'opposition officielle et l'administration sont en faveur de la production d'un rapport préélectoral audité;

Attendu que le conseil municipal s'est engagé à mandater la Vérificatrice générale pour effectuer l'audit du rapport préélectoral;

Attendu qu'en avril 2020, un budget de 900 000 \$ a été octroyé pour le réaliser, mais que devant l'incapacité de produire ledit rapport, le Bureau du vérificateur général (BVG) a remis l'entièreté de ce budget supplémentaire au Service des finances;

Attendu que la réalisation d'un tel audit n'a pas été possible avant la dernière élection pour des raisons techniques et ayant trait au processus budgétaire de la Ville, de l'avis de la Vérificatrice générale;

Attendu que malgré les efforts et démarches effectués au cours des dernières années, le Service des finances de la Ville et la Vérificatrice générale ne sont toujours pas parvenus à s'entendre sur les conditions permettant la production d'un rapport préélectoral audité;

Attendu qu'afin d'en assurer la qualité et la crédibilité, tous les travaux effectués par le BVG sont réalisés en conformité avec les normes canadiennes pour les missions de certification énoncées par le Conseil des normes d'audit et de certification publiées;

Attendu que, selon la Vérificatrice générale, les processus budgétaires de la Ville ne lui permettent pas d'évaluer les hypothèses budgétaires compte tenu qu'elles sont basées sur celles des années précédentes et qu'aucune analyse des écarts entre le réel et le projeté n'est produite;

Attendu que, sans une réforme des paramètres budgétaires et sans une révision de la méthodologie utilisée par le Service des finances, la Vérificatrice générale ne sera toujours pas en mesure de produire un rapport préélectoral audité;

Attendu qu'en janvier 2022, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion demandant au BVG et au Service des finances d'amorcer dès maintenant des discussions afin d'identifier les paramètres et la méthodologie permettant la préparation d'un rapport préélectoral audité d'ici la prochaine élection municipale et que, suite à la résolution du conseil, le BVG a indiqué son impossibilité de prendre part à l'élaboration d'un processus ou à l'établissement d'une méthodologie qu'il aura pour mandat d'auditer;

Attendu que le refus du BVG de participer à l'établissement d'une méthodologie permettant l'audit du rapport préélectoral compromet sérieusement la réalisation de cet exercice, et que le Service des finances ne peut porter seul la préparation d'une méthodologie qui doit satisfaire les exigences du BVG;

Attendu que, pour qu'un rapport préélectoral audité par la Vérificatrice générale soit produit pour la prochaine élection, la Ville doit dès maintenant entamer le processus puisque le BVG évaluait que l'ampleur des travaux devait s'échelonner sur 3,5 années dans son rapport annuel 2020;

Attendu que le budget de fonctionnement 2023, ne fait pas mention de l'audit d'un rapport préélectoral, mais que les sommes nécessaires à cet exercice pourront être dégagées si les conditions permettant sa réalisation sont réunies;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal mandate dès maintenant le Service des finances afin qu'il fournisse aux élus du conseil municipal en février 2023 un état d'avancement sur l'élaboration des processus et/ou l'établissement de la méthodologie nécessaire à la préparation d'un rapport préélectoral audité par le Bureau du vérificateur général;
- 2- que, suite à cet état d'avancement, si les améliorations raisonnablement possibles en termes organisationnels et de ressources financières et humaines ne sont pas suffisantes, le Service des finances fasse état de ses recommandations pour la suite des démarches permettant l'audit du rapport préélectoral;
- 3- que le conseil municipal s'assure que le Bureau du vérificateur général dispose des crédits nécessaires à l'audit d'un rapport préélectoral.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Alan DeSousa, pour sa présentation.

D'emblée, M. DeSousa présente la motion en exposant l'objectif visé par cette démarche, soit la préparation d'un rapport préélectoral audité par le Bureau du vérificateur général. Il insiste notamment sur l'importance d'obtenir les crédits nécessaires qui permettraient l'audit du rapport préélectoral autant en termes organisationnels qu'au niveau des ressources humaines et financières. M. DeSousa termine en soulignant le calendrier souhaité et en appréciant le consensus avec l'Administration concernant le modus operandi.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Alan DeSousa pour sa présentation et cède la parole à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier.

Mme Ollivier débute en rappelant que Montréal est la seule ville canadienne à produire un cadre préélectoral d'où la grande valeur de l'Administration accordée au concept de transparence. Mme Ollivier relève également les défis liés à cet exercice dont le fait que le Service des finances ne peut porter seul la préparation d'une méthodologie répondant aux exigences du Bureau du vérificateur général. En conclusion, Mme Ollivier réitère son souhait de fournir un tel rapport destiné autant à la population qu'à tous les membres du conseil.

Enfin, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Ollivier pour son intervention, met aux voix le point 65.02 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.02

À 22 h 26, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Valérie Plante prend la parole et déclare qu'à l'approche de la période des fêtes, elle souhaite un joyeux temps des fêtes aux membres du conseil municipal, aux équipes de soutien, aux employés-es de la Ville de Montréal et à la population montréalaise. Elle espère que toutes et tous profiteront de ce moment pour prendre une pause, passer du temps avec les personnes chères à nos cœurs et se ressourcer. Mme Plante termine en remerciant la présidente du conseil et rappelle l'importance d'être prudent durant cette période.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

M. Salem débute en rappelant que c'est sa première année en tant que chef de l'opposition officielle et remercie les membres de l'opposition officielle de cet honneur de les servir. Il souhaite un joyeux temps des fêtes à tous les membres de l'assemblée. M. Salem souligne que malgré les hauts et les bas encourus durant l'année, en tant qu'élus-es municipaux, un terrain d'entente a toujours été trouvé et que le meilleur d'eux-mêmes a été offert à la communauté montréalaise. Le chef de l'opposition officielle conclut en réitérant l'appel à la prudence durant le temps des fêtes.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem. Elle rappelle la prochaine date du conseil municipal en 2023 et demande aux membres du conseil de se joindre à elle pour souligner les années de service et de dévouement à la Ville de Montréal de Mme Chantal Benoit, analyste rédactrice notamment pour le conseil municipal. La présidente du conseil clôt en souhaitant de bonnes festivités, de belles vacances et du repos à toutes et tous dans l'allégresse, la paix, la joie et l'amour.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – POINT 7.03

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2022 Membres du conseil municipal Le 19 décembre 2022

1. Abdelhaq Sari
2. Alan DeSousa
3. Alba Zuniga Ramos
4. Alia Hassan-Cournol
5. Angela Gentile
6. Aref Salem
7. Catherine Clément-Talbot
8. Despina Sourias
9. Dimitrios (Jim) Beis
10. Effie Giannou
11. Gracia Kasoki Katahwa
12. Julien Hénault-Ratelle
13. Laurent Desbois
14. Maja Vodanovic
15. Robert Beaudry
16. Sonny Moroz
17. Stéphane Côté
18. Véronique Tremblay